

7 JOURS

L'ÉCO DE LA BRETAGNE

BRETAGNE

16 700 nouveaux
habitants par an

RENNES MÉTROPOLE

Le budget franchit
le milliard

N°5211

2 €
06 janvier 2024
7jours.fr



Philippe
Le Ray
directeur général
Vinpai

Ingredientech
La Bourse
et
la **VIE**



16



26

Bretagne p/04

- 3,4 millions d'habitants en Bretagne
- En Bref : Marque Bretagne ; Concours Silver Autonomie

Ille-et-Vilaine p/07

- Aveltec à l'assaut du tertiaire
- Budget primitif de Rennes Métropole
- En Bref : Crédit Agricole et BAA ; Usine d'eau à Fougères ; Amplifon à Saint-Grégoire
 - Rennes Enchères à Montgermont
- Le Club Banques Export à Saint-Malo

Morbihan p/13

- En Bref : locations meublées à Vannes ; Grand Large Yachting ; Free Go Ouest
- Foncier disponible à Pontivy Communauté

7 JOURS - L'éco de la Bretagne ; N° 5211 ; ÉDITÉ PAR « 7Jours » SAS au capital de 54 000 € ;

SIÈGE SOCIAL : 1 rue la Chalotais, 35000 RENNES ; TÉL. 02 99 79 39 09 - www.7jours.fr ; ADRESSE POSTALE : BP 8033 35103 RENNES Cedex 3.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Guillaume LALAU DIRECTRICE : Olivia CLAUDEVILLE

RÉDACTRICE EN CHEF : Laora MAUDIEU ; JOURNALISTES : Djamel BENTALEB, Suzanne BRUNEAU, Sarah SEDRAOUI

RESPONSABLE DES CONTENUS DIGITAUX : Karine BARBÉ ; DIRECTION ARTISTIQUE : David PEYS ; MAQUETTISTE / GRAPHISTE : Steven ISRAEL

PUBLICITÉ : Olivia CLAUDEVILLE ; ANNONCES LÉGALES & ABONNEMENTS : Angélique AUBRY, Gwenaëlle MOURIÈRE

Nous contacter : Rédaction : redaction@7jours.fr ; Annonces légales : annoncelegale@7jours.fr ; Publicité : publicite@7jours.fr ; Direction : contact@7jours.fr

N° CPPAP 0226 1 83943 / ISSN 2025-6078 / RCS Rennes 589 200 344

IMPRESSION : Corlet Imprimeur, 14110 Condé-sur-Noireau ; Dépôt légal à parution HEBDOMADAIRE : Parution le samedi

PRIX DE VENTE UNITAIRE : 2 € ABONNEMENT 1 AN : 69 € (TVA incluse) : couplage journal + site internet. Membre de RésoHebdoEco.



SOMMAIRE



Grand Format p/16

- Rencontre avec Philippe Le Ray, directeur général de Vinpai (Morbihan)

Expertise p/22

- Quelles mesures fiscales pour 2024 ?
Par M^e Nicolas Bosquet, délégué à la communication de la Chambre interdépartementale des notaires de la Cour d'appel de Rennes

Art de Vivre p/26

- Musée des beaux-arts de Rennes : une momie révèle son secret

Annonces Légales p/27

Chers lectrices et lecteurs, 7 Jours vous présente ses meilleurs vœux pour l'année qui commence.

Il n'y a jamais d'année uniquement lumineuse, ni d'année totalement obscure. Afin de rendre 2024 agréable, cultivons ensemble le goût des textes. Que ce soit à travers les rouages des actualités économiques et juridiques en Bretagne ou les écrits d'éminentes plumes littéraires, osons la lecture et les mots, éternelles boussoles.

L'équipe 7 Jours



Recensement 3,4 millions d'habitants en Bretagne

Selon les derniers chiffres de l'Insee, parus fin décembre, la population légale au 1^{er} janvier 2021, est exactement de 3 394 567 habitants en Bretagne. C'est 100 700 résidents de plus qu'en 2015 : en moyenne plus de 16 700 nouveaux bretons, chaque année, s'installent dans l'une des 1 207 communes bretonnes.

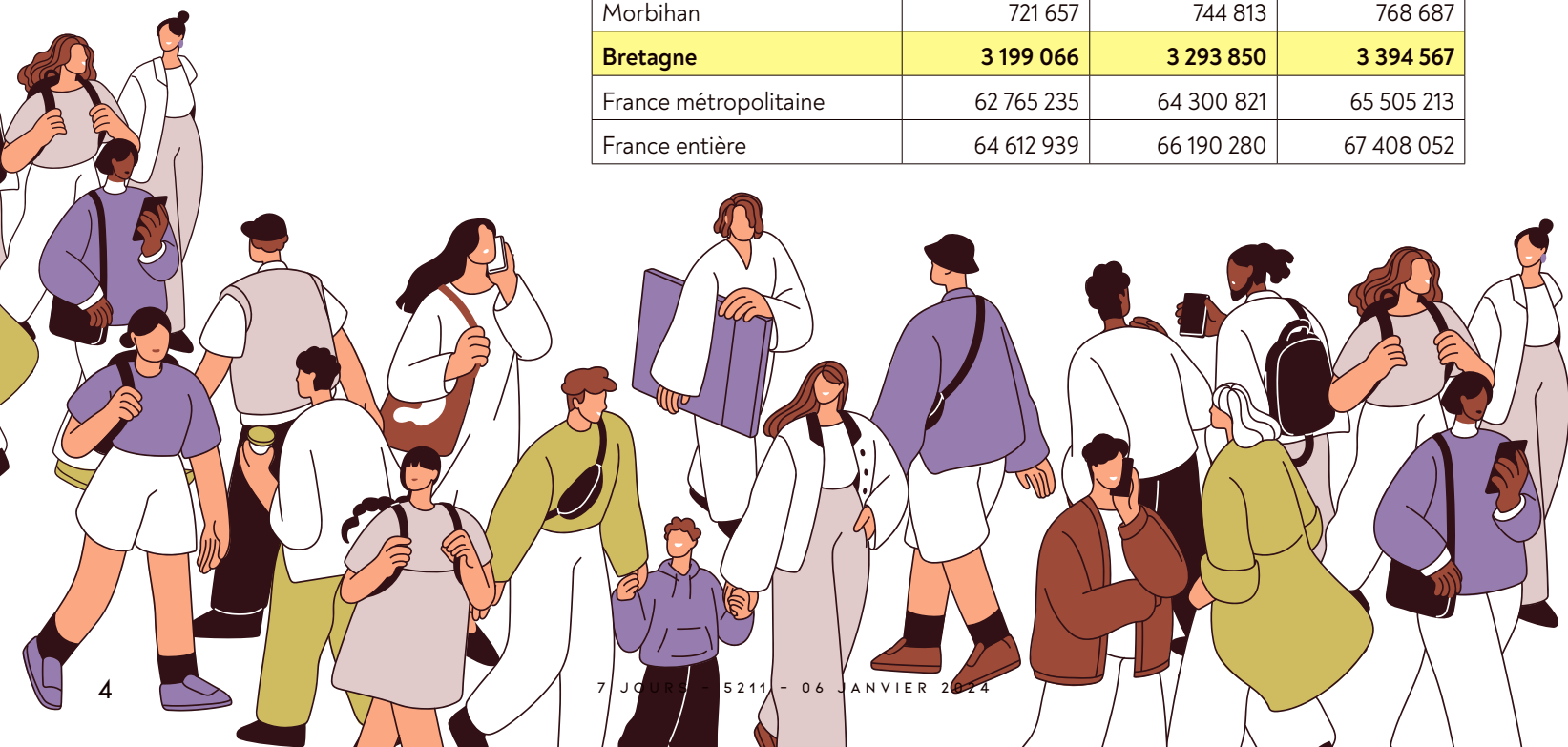
Entre 2015 et 2021, la population régionale a augmenté en moyenne de 0,5% par an, (+0,3% au niveau national), ce qui classe la Bretagne dans le top 5 des régions françaises les plus dynamiques démographiquement.

Si la population augmente dans tous les départements bretons, c'est en Ille-et-Vilaine que la croissance est la plus soutenue (+0,9%), la population atteint près de 1 100 000 habitants.

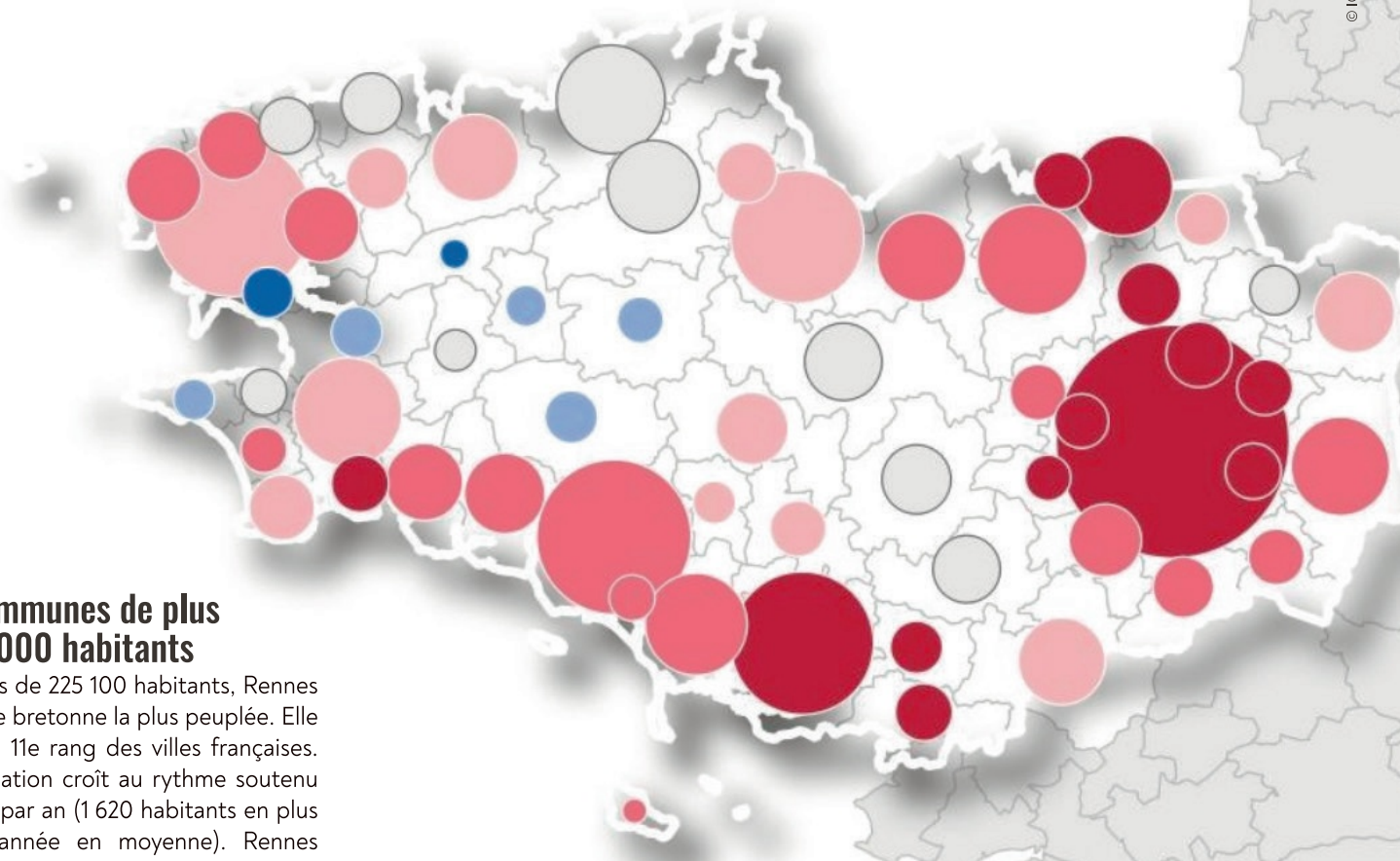
Ainsi, sur les quelque 16 700 nouveaux résidents bretons chaque année, 9 200 s'installent en Ille-et-Vilaine, contre 4 000 en Morbihan, 2 300 en Finistère, 1 200 en Côtes-d'Armor.

Évolution de la population en 2010, 2015 et 2021 par département breton

Territoire	Population (en nombre)		
	2010	2015	2021
Côtes-d'Armor	591 641	598 357	605 917
Finistère	897 628	907 796	921 638
Ille-et-Vilaine	988 140	1 042 884	1 098 325
Morbihan	721 657	744 813	768 687
Bretagne	3 199 066	3 293 850	3 394 567
France métropolitaine	62 765 235	64 300 821	65 505 213
France entière	64 612 939	66 190 280	67 408 052



Taux de croissance annuel moyen de la population, entre 2015 et 2021



© IGN - Insee 2023

Les communes de plus de 20 000 habitants

Avec près de 225 100 habitants, Rennes est la ville bretonne la plus peuplée. Elle figure au 11e rang des villes françaises. Sa population croît au rythme soutenu de 0,7% par an (1 620 habitants en plus chaque année en moyenne). Rennes Métropole atteint les 467 858 habitants (+1,4 % par an).

Brest est la 2^e plus grande ville bretonne, sa population progresse légèrement pour atteindre 139 600 habitants, vient ensuite Quimper (63 642 habitants), puis Lorient (57 846 habitants). Les communes de 20 000 à 50 000 habitants ont toutes une population en hausse, excepté Saint-Brieuc.

Les moins de 20 000 habitants

Les évolutions sont contrastées au sein des communes bretonnes de moins de 20 000 habitants. Deux communes sur trois ont connu une croissance en 6 ans. Principalement autour des métropoles et sur le littoral morbihannais, alors que le Centre Bretagne perd des habitants.

- Les cinq communes bretonnes de plus de 2 000 habitants en plus forte croissance sont situées en Ille-et-Vilaine, au sein de Rennes Métropole, avec en tête Orgères (+4,3%, soit 200 habitants de plus en moyenne chaque année) ou encore Saint-Gilles (+3,3%). Liffré (+2,4% soit +190 habitants/an) et Vitry (+1,1% +200 habitants/an) conservent une croissance soutenue tandis que Redon (+0,7) renoue avec la croissance après des années de repli. Saint Malo est aussi en croissance, +0,6 % soit + 267 habitants/an.

- Du côté de Brest Métropole, Guipavas et Plouzané (+1,2 %) sont les communes en plus forte croissance. Près du littoral cornouaillais, la commune de Pleuven

(+2,5%) est particulièrement dynamique, comme la plupart des autres communes du Pays de Fouesnant. À l'inverse, la population décroît dans toute la zone centrale du Finistère et stagne à Morlaix, Carhaix, Douarnenez.

- Dans le Morbihan, les communes en plus forte croissance sont situées près de Vannes, telles que Surzur, Berric (+2,9%) ou Saint-Avé (+1,2%). L'augmentation concerne aussi toute la façade littorale. L'ouest de Lorient, comme à Guidel (+0,8%) et Ploemeur (+0,7%), gagne aussi des habitants. Dans les terres, Pontivy continue de bénéficier d'une croissance soutenue (+0,8%), au contraire de Ploërmel (-0,1%), Guer (-0,6%), Gourin (-0,6%) ou Carentoir (-1,3%).

- En Côtes-d'Armor, la croissance de la population ralentit autour de Saint-Brieuc, mis à part Plérin (14 704 habitants +0,7%/an) et stagne globalement dans le Trégor et le Goëlo (Lannion 20 344 habitants +0,4%/an). Elle diminue dans le Centre Bretagne, à quelques exceptions près comme à Rostrenen (+0,6%).

Communes les plus peuplées

Population en 2021

Rennes : **225 081** (+0,7%/an)
 Brest : **139 619** (+0,1%/an)
 Quimper : **63 642** (+0%/an)
 Lorient : **57 846** (+0,1%/an)
 Vannes : **54 420** (+0,4%/an)
 Saint-Malo : **47 323** (+0,6%/an)
 Saint-Brieuc : **44 224** (-0,3%/an)
 Lanester : **23 026** (+0,7%/an)
 Fougères : **20 653** (+0,3%/an)
 Concarneau : **20 607** (+1,2%/an)
 Lannion : **20 344** (+0,4%/an)

La marque Bretagne accueille 45 nouveaux partenaires



Elfenn Cosmétiques valorise la caméline et sa filière.

© Elfenn Cosmétiques

Bretagne Développement Innovation (BDI) et Tourisme Bretagne ont réuni les membres du comité de sélection de la marque Bretagne. Après délibération, 45 structures ont rejoint le réseau (41 entreprises dont 16 acteurs du tourisme, 3 associations et une collectivité), qui compte désormais 1 068 partenaires. « L'arrivée de ces nouveaux partenaires témoigne de la vitalité et de l'attrait continus de la marque Bretagne. En unissant nos forces, nous renforçons notre capacité à promouvoir la richesse culturelle, économique et environnementale de notre région, et notre capacité à coopérer au service des transformations économiques et sociales », déclare Aurélie Basse, responsable du pôle marque Bretagne à BDI. Les « coups de cœur » du comité : le pastis breton Ty Jaune (29), le Manoir du Vau d'Arz (56), Elfenn Cosmétiques (56), la bonneterie le Minor (56), les hébergements Forêt Totem (56), et le Bar Breton de Brec'h (56).



© BDI

Aurélie Basse,
responsable
du pôle marque
Bretagne BDI

3 lauréats à la 1^{re} édition du concours Silver Autonomie

Le concours Silver Autonomie, organisé par le Club Breizh Silver Eco - le réseau breton de la Silver Économie animé par la CCI - et par la Carsat Bretagne, antenne régionale de l'Assurance retraite, a permis de distinguer trois projets, sur 31 candidatures : Les Voisins (22), Sonaide (35) et Les SuperActifs (35). Ce concours, dont la récompense était de 50 000 € de dotations au total, vise à soutenir les innovations en faveur du maintien à domicile. Les projets devaient s'adresser à des retraités autonomes.

1^{er} prix : Les Voisins Le projet développe des lieux de vie réunissant des résidents seniors, des voyageurs, logeant dans une partie hôtellerie, et des événements. Une première « auberge de seconde jeunesse » a ouvert à Ploufragan (22).

2^e prix : Sonaide Ce boîtier, couvrant 35 m², embarque une IA qui permet d'analyser les bruits au sein de la maison. Il détecte les appels à l'aide, les gémissements et les bruits du quotidien pour qualifier les situations d'urgence ou de prévention et alerter une personne référente en cas d'urgence.

3^e prix : Les SuperActifs La plateforme permet aux retraités de venir à la rescousse des particuliers en proposant des services : garde d'enfants, soutien scolaire, aide à un proche âgé, petits travaux etc. Ces services sont rémunérés, ce qui permet aux retraités de compléter leurs revenus.



Les lauréats du concours Silver Autonomie

De l'air ^{Aveltec} pour le tertiaire

Par Charles Menguy

Entre les expérimentations et les stratégies de développement, Aveltec a le vent en poupe. La société, basée à **Pléchâtel**, propose des solutions de refroidissement de l'air pour les entreprises de télécommunication et les data centers. Depuis le mois de septembre, avec la filiale Aveltec Tertiaire, elle s'ouvre à de nouveaux marchés.

Aveltec, créée en 2007, travaille auprès d'entreprises de télécommunications telles qu'Orange, SFR ou Bouygues, en France et dans une dizaine de pays, comme le Maroc, la Tunisie ou la Jordanie. Depuis quatre ans, l'entreprise a aussi commencé à travailler auprès de data centers dans l'optique de les aider à diminuer leur consommation d'énergie. « Nos propositions de refroidissement sans climatisation permettent de faire baisser la facture d'énergie, mais aussi de diminuer les rejets en CO₂ », appuie le président. Pour cela, l'entreprise propose notamment des ventilations à système de refroidissement adiabatique indirect. Ce dernier assure une température régulière tout au long de l'année, sans gaz, et régulée entre 22 et 27 °C.

En 2023, le chiffre d'affaires a progressé de 10 %. Le dirigeant prévoit + 15 % en 2024, « s'accompagnant probablement de recrutements au sein du bureau d'études », précise David Bourdier, président et

fondateur d'Aveltec. Depuis un an, Aveltec accompagne aussi ses clients pour le comptage de l'énergie, afin d'analyser les potentielles pertes et de disposer d'une vue d'ensemble sur la consommation des sites.

Un nouveau cap

C'est une nouvelle étape pour l'entreprise Aveltec. En créant en septembre dernier la filiale Aveltec Tertiaire, le but est de proposer cette expertise et ses services à des entreprises tertiaires, mais aussi à des écoles, des communautés de communes ou encore des maisons de retraite. Après la première phase préparatoire, la prospection commence en ce mois de janvier 2024. « Nous nous concentrons d'abord sur l'Ille-et-Vilaine et la Loire-Atlantique, précise David Bourdier, nous nous donnons un an pour développer la marque sur cette zone. Ensuite, nous souhaiterions nous développer sur toute la Bretagne, sur Nantes, et le sud de la France, comme Marseille, Montpellier ou Toulouse ». Pour porter cette stratégie, l'entreprise a misé sur deux alternantes dédiées.

De g. à d. Patrice Briand, président ; Amélie Beaudor et Joséphine Guyot, alternantes au service commercial, et David Bourdier, président et fondateur d'Aveltec.





Le conseil métropolitain a adopté un budget primitif consolidé* de 1,08 milliard d'euros pour cette année. L'inflation reste à un niveau élevé et continue de peser sur le budget de fonctionnement. Mais la métropole de **Rennes** annonce maintenir un niveau d'investissement « ambitieux », pour faire particulièrement face aux enjeux de la transition écologique.

En évolution de + 11 % par rapport à 2023, ce budget de 1,08 Md€ (dont 512,5 M€ au budget principal) est marqué par un haut niveau des dépenses d'investissement (+41,4 M€) et la hausse de 4 % des dépenses de fonctionnement liées aux effets encore nets de l'inflation (315,9 M€ en 2024 au budget principal).

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 18,3 M€ au budget primitif 2024 pour s'établir à 384,4 M€, soit une hausse de 5 % par rapport à 2023. Les recettes fiscales sont en hausse de 5,2 % par rapport à 2023 (259,5 M€). Cette évolution ne comprend pas de hausse de taux d'imposition et s'explique par la progression des bases fiscales et leur revalorisation annuelle en loi de finance. Ce budget primitif fait apparaître une épargne brute en évolution de 14 M€ par rapport au budget primitif de 2023, la portant à 68,5 M€. L'encours prévisionnel de la dette s'élève à 398,4 M€ au 1er janvier 2024, contre 369,6 M€ au 1er janvier 2023, avec une capacité de désendettement de 5,5 années, toujours en deçà du seuil d'alerte de 12 ans.

L'investissement

Les dépenses d'équipement progressent de 22 % pour s'établir à 234,7 M€ soit 84 % des dépenses d'investissement. « *L'action contre le changement climatique ne peut attendre et nécessite une mobilisation importante des finances de notre collectivité* », affirme Nathalie Appéré, maire de Rennes et présidente de Rennes Métropole. La collectivité cible des investissements en matière de développement des mobilités décarbonées, d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments, et de transformation économique et sociale de notre territoire.



* Le budget consolidé regroupe le budget principal et six budgets annexes : transports urbains, élimination et valorisation des déchets, assainissement, réseaux de chaleur, Centre des congrès, crématorium et production d'énergie photovoltaïque, zones d'aménagement concertées.

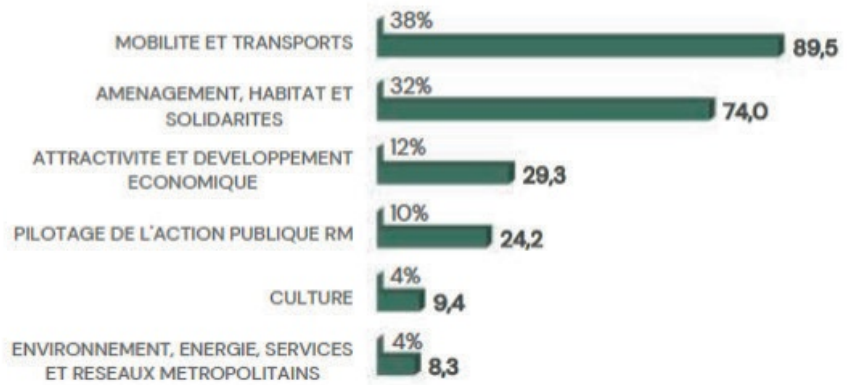
Les trois principaux postes d'investissements alloués par politiques publiques :

Mobilité et transports (90 M€) : entretien et exploitation de la voirie (31,84 M€) ; voirie et politique de mobilité (26,87 M€) ; voirie des secteurs (22,01 M€) ; études pour les lignes de Trambus (2,37 M€).

Aménagement, habitat et solidarités (74 M€) : dont aides à la réalisation et à la réhabilitation des logements locatifs sociaux (33,5 M€) ; aide à la réalisation de logements en accession aidée (6 M€) ; acquisitions foncières (13 M€) et participation d'équilibre pour l'aménageur de la ZAC Courrouze et Atalante Viasilva (2,5 M€)

Attractivité et développement économique (29 M€) : aides à la construction et la rénovation du patrimoine universitaire (6 M€) dans le cadre de la Stratégie enseignement supérieur, recherche

Dépenses d'équipement par politique publique en M€



et innovation adoptée en septembre 2023 ; avances à l'aménageur Territoires Publics pour le Pôle d'excellence de la Janais (11,6 M€) ; aides à l'acquisition d'équipements scientifiques (1,16 M€) ; soutien à l'investissement et à la création d'emplois (1,97 M€).



ARTISANS / INDUSTRIELS / PME

Découvrez nos prestations

CONDITIONNEMENT- SOUS-TRAITANCE:

NOS SAVOIR-FAIRE AU SERVICE DE VOS SAVOIR-FAIRE



CABLAGE ET MONTAGE MECANIQUE:

UNE SOLUTION TECHNIQUE POUR VOS PRODUITS TECHNIQUES



FABRICANT ET CONCEPTEUR

PALETTES ET CAISSES SUR-MESURE EN BOIS:



REPASSAGE:

UN GESTE PROFESSIONNEL POUR LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS





Jean-Baptiste Gouin, président de Bretagne Atlantique Ambition et Jean-Yves Carillet, directeur général Caisse régionale du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine

Le Crédit Agricole engage 90 000 euros pour la recherche médicale

La filière Santé Bien Vieillir du Crédit Agricole Ille-et-Vilaine renouvelle, pour une durée de trois ans, son mécénat avec Bretagne Atlantique Ambition (BAA), pour soutenir la recherche sur les maladies portant atteinte au cerveau. À travers ce fonds de dotation de 90 000 euros, étalé de 2023 à 2025, la Caisse régionale soutient BAA dans l'accompagnement de nouveaux projets visant à accélérer les recherches dans le domaine de la santé, autour des maladies d'Alzheimer et de Parkinson notamment, et dans l'amélioration des conditions d'exercices des praticiens bretonnants. Créé en 2014 à l'initiative de Roland Beaumanoir, P.D.G. du groupe Beaumanoir, et Christian Rouleau, P.D.G. du groupe Samsic, BAA fédère une trentaine d'entreprises mécènes.

Fougères obtient 19 M€ pour une nouvelle usine d'eau potable

La Banque des Territoires vient de financer à hauteur de 19 millions d'euros la construction d'une usine d'eau potable à Fougères, pour un coût total de 21,7 millions d'euros, par le biais d'un prêt apporté au Syndicat Eau du Pays de Fougères qui assure la fourniture en eau à plus de 80 000 usagers. La future usine, située sur la rocade Nord de la ville, remplacera les équipements actuels des sites de Fontaine la Chèze et des Urbanistes, devenus obsolètes. Depuis 1950, ils sont dotés des mêmes pompes, très consommatrices en énergie et génératrices de fuites d'eau. La nouvelle usine sera alimentée en eau par la rivière du Nançon et par les drains de la forêt de Fougères. Cette opération fait partie des priorités du schéma départemental de sécurisation de l'alimentation en eau potable datant de 2016, instauré par le Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau potable de l'Ille-et-Vilaine (SMG 35).



La signature du prêt a eu lieu en présence de Joseph Boivent (à gauche), président du Syndicat Eau du Pays de Fougères, de Patrice Bodier, directeur régional de la Banque des Territoires, et de Elodie Frefield, directrice territoriale Ille-et-Vilaine.



Amplifon s'implante à Saint-Grégoire

L'enseigne spécialiste des appareils auditifs a ouvert un nouveau centre de 150 m² à Saint-Grégoire, au 9 boulevard de la Boutière, à côté de l'hôpital privé de la ville. Avec cette ouverture, Amplifon renforce sa position en Bretagne. « La genèse du projet : renforcer notre présence sur Rennes. Ce centre devient le flagship de la région », souligne Julien Foissac, manager de district chez Amplifon. Pour cette location de bureaux, Amplifon a été accompagné par Axio Pro, acteur de l'immobilier d'entreprise sur la région rennaise. Amplifon, implanté dans 28 pays et présent en France dans plus de 700 centres spécialisés, propose des dépistages de perte auditive par le biais de bilans gratuits et un suivi sur le long terme.

La « Brocante chic » à Montgermont

Par Charles Menguy

La maison Rennes Enchères a ouvert en février 2023, une nouvelle salle des ventes, à **Montgermont**. Une occasion pour pousser les murs, mais aussi pour proposer des objets vintage ou de seconde main à de nouveaux acquéreurs.

« **C**'est une succession d'opportunités », sourit Carole Jézéquel, commissaire-priseur à Rennes Enchères Bretagne. Depuis février 2023, la salle de la place des Lices a une petite sœur. « En novembre 2022, nous avons dû trouver un autre local de stockage et nous avons entendu parler de celui-ci, au 5 rue Marconi, à Montgermont. » Cet espace de 750 m² comprend une partie qui sert d'entrepôt pour de futurs lots et une autre qui fait office de salle des ventes. Deux recrutements ont ainsi accompagné cette ouverture : celui de Florence Berdou, commissaire-priseur, et de Laura Lannuzel, clerc. L'équipe compte désormais deux commissaires-priseurs et dix collaborateurs.

Cette deuxième salle des ventes ne se veut pas comme un doublon de la première. Au contraire. « Dans celle des Lices, nous vendons des objets d'art tandis que, dans la nouvelle, il s'agit d'objets de décoration. On peut parler de "Brocante chic" », explique Carole Jézéquel. C'est aussi l'occasion d'approcher une nouvelle clientèle. « La génération des 30 - 40 ans est intéressée par la vente de ces produits vintage ou de seconde main, constate Florence Berdou. Cela s'inscrit dans une tendance écoresponsable. »

Florence Berdou, commissaire-priseur à Rennes Enchères Bretagne



Carole Jezequel, commissaire-priseur à Rennes Enchères Bretagne



Une croissance et des ventes records

Preuve de ce succès, 2 500 lots ont été vendus cette année lors des enchères à Montgermont, au rythme d'une vente par mois. Il y a eu certains temps forts, comme les 124 lots du sculpteur Alain Burban sur le thème des « Bestioles », avec des œuvres faites de matières recyclées. « C'est une très bonne année », confirme Carole Jézéquel. « Nous sommes en croissance avec des records notamment pour les ventes de bijoux et de tableaux anciens. » 40 ventes aux enchères en 2023 soit un total de 6 millions d'euros pour les objets d'art, dont une adjudication à 484 620 euros.

Les commissaires-priseurs et les membres de leur équipe ne ménagent pas leurs efforts pour atteindre ces résultats. Ainsi, dans la salle de Montgermont, des estimations gratuites sont proposées chaque jeudi, sans rendez-vous, et de bijoux à Rennes chaque lundi, sur rendez-vous également. Ces estimations sont aussi possibles via l'envoi de photos. En outre, de nouvelles spécialités sont proposées, comme la bande dessinée ou les vinyles. « Montgermont est un laboratoire pour essayer de nouvelles choses », conclut Florence Berdou.

Club Banques Export

Les banquiers bretons mobilisés

Par Suzanne Bruneau

Le premier « club des banquiers de l'international » voyait le jour en Bretagne autour de Bpifrance en 2017. Toujours actif, le club se réunissait mi-décembre à **Saint-Malo**, sous la houlette de Lydie Kerneis et Sabine Launay, respectivement déléguée international et chargée d'affaires international chez Bpifrance Bretagne. Le programme pour la trentaine de banquiers présents était dense.

« **N**ous travaillons main dans la main avec les banquiers de flux. Ils sont très sensibilisés à l'export. Leur venue en nombre à la journée en est la preuve », s'enthousiasme Lydie Kerneis de Bpifrance, qui porte haut les couleurs de l'export à la sauce armoricaine. « Dans une interview, Laurent Saint-Martin, directeur de Business France, a déclaré que l'export devait devenir la nouvelle grande cause économique de la France. Je le rejoins ! »

Doubler le nombre d'exportateurs

La rencontre s'est ouverte par un point sur la garantie de ligne de cautions export (GLCE)*. Bpifrance élargit son offre de garantie des cautions export, en direction des TPE et PME. Avoir une gamme de solutions de garantie à l'export simplifiée est un des axes à l'export de la banque publique d'investissement. Pour la période 2022-2025, Bpifrance a annoncé vouloir doubler le nombre d'exportateurs au cours des cinq prochaines années, avec les acteurs privés, Business France, des CCI et des régions. Une ambition qu'Olivier Vincent, directeur exécutif export de Bpifrance, décline en trois priorités dans une interview accordée en décembre au Moniteur du commerce international (Moci) : « Remettre au centre du village l'assurance-crédit, faire de Bpifrance l'assureur-crédit de place de la France est la première priorité. La deuxième priorité, c'est d'augmenter la volumétrie sur le crédit export en tenant notre position d'acteur de place, opérant avec nos partenaires banquiers. Et enfin la troisième grande priorité, c'est d'améliorer encore la qualité de nos prestations. »

*Bretagne Commerce International et Bpifrance organisent un webinar « 30 minutes pour comprendre la garantie de ligne de caution export », le 30 janvier à 10 h. Pour s'inscrire :



La rencontre avait lieu au restaurant 1934 de la Compagnie des Pêches St-Malo.

« Les **banquiers** de flux sont très **sensibilisés** à l'export »

Lydie Kerneis, Bpifrance

1^{er} dossier de Garantie Interne : un Breton

Les banquiers bretons ont pu échanger sur la Garantie des Projets Stratégiques (GPS) qui favorise le financement d'opérations d'intérêt stratégique pour l'économie française, en France et à l'étranger. Et aussi sur la Garantie Interne (GI) qui soutient les secteurs spatial et naval civils exposés à la concurrence étrangère. Le premier dossier de GI concernait d'ailleurs un Breton : le chantier naval Piriou (Finistère), avec le financement de deux navires à propulsion principale vélique, dans le cadre de l'appel d'offres de Trans Oceanic Wind Transport.

La journée s'est poursuivie par la visite de la laiterie Malo, filiale du groupe Sill, avec l'accueil de Nicolas Pavlinic, responsable Trésorerie et Crédit Manager de Sill, et Xavier Macé, directeur du site.

Vannes régule les meublés de tourisme

Alors que le nombre de meublés de tourisme a augmenté de 42 % à Vannes entre août 2021 et août 2023, le conseil municipal a décidé de durcir les règles : dès le 1^{er} juillet 2024, un même propriétaire sera autorisé à louer deux biens, dont un seul dans le centre-ville. Les propriétaires devront faire une demande d'autorisation préalable en ligne via une plateforme Internet gérée par l'agglomération. Ils recevront un numéro d'inscription à faire figurer sur leurs annonces valant autorisation pour 3 ans et renouvelable une fois. Les chambres d'hôtes, gîtes et maisons d'hôtes ne sont pas concernés par cette obligation. Ces nouvelles contraintes visent à limiter les locations sur les plateformes de type AirBnB, afin de lutter contre la pénurie de logements en location longue durée et préserver le stock de résidences principales. La ville estime à 1 700 le nombre de meublés de tourisme en location, dont 645 sont déjà déclarés. 44 de ces propriétaires dépassent déjà la limite de deux logements.



Grand Large Yachting : nouveau tour de table

Epopée Gestion (Brest) et iXO PE (Toulouse), en co-investissement avec Raise Invest, ont annoncé une prise de participation minoritaire au capital de Grand Large Yachting (Cherbourg), groupe de chantiers navals français spécialisés dans la construction de voiliers de grande croisière haut de gamme. En septembre, Grand Large Yachting avait racheté le lorientais Marsaudon Composites, constructeur des catamarans ORC. Pour Aymeric Renard, d'Epopée Gestion, « la prochaine étape de développement de Grand Large Yachting commence avec la reprise du chantier Marsaudon Composites à Lorient, qui marque l'entrée du groupe en Bretagne, un territoire emblématique du monde de la voile ». Fondé en 2003, Grand Large Yachting compte 940 employés et plusieurs unités de production, uniquement en France (Cherbourg, La Rochelle, Lorient, Nantes, Caen, etc.), il réunit six marques emblématiques du nautisme (Outremer, Gunboat, Allures Yachting, Garcia Yachts, RM Yachts et ORC). Avec ce nouveau tour de table, il souhaite déployer un nouveau plan industriel, accroître sa production et lancer de nouveaux modèles. En 2022, le groupe a réalisé 93 millions d'euros de chiffre d'affaires, dont 80% à l'international.

Free Go Ouest stocke son énergie solaire

Le transporteur de Péaule, Free Go Ouest, accueille la première installation de gestion d'énergie solaire et de stockage signée Ubby Energy (Nantes). Créée en 2007, Free Go Ouest, spécialisé dans le transport routier frigorifique en Bretagne et Pays de la Loire, est un gros consommateur d'énergie. Dénommée Factory Storage, la solution consiste en un conteneur de stockage d'énergie situé sur le parking associé à une production photovoltaïque.

Le container est équipé de batteries, d'un régulateur/chargeur, d'un convertisseur, d'une borne de recharge de voiture électrique...

Les 180 m² de panneaux solaires installés sur la toiture permettront à l'entreprise de couvrir les besoins des bureaux, du hangar, des pompes à essence ou de la zone de lavage pour la flotte de 55 camions. Factory Storage permettra de couvrir 70 % de la consommation journalière pour un coût de 280 000 € HT.



Gilles Ernout, dirigeant de Free Go Ouest et Hubert Marionneau, fondateur d'Ubby Energy.

Pontivy Communauté

« Près de 50 hectares encore disponibles pour accueillir des entreprises »

Par Djamel Bentaleb

Les 24 communes de **Pontivy Communauté**, en Centre Bretagne - loin des littoraux si attractifs - sont marquées par une identité économique, avec l'agroindustrie en première ligne et la logistique. Pour autant les 37 parcs d'activités accueillent des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs. Rencontre avec Christine Le Strat, maire de Pontivy et première vice-présidente au développement économique, à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'agriculture et Kévin Nado responsable du pôle développement économique et enseignement à Pontivy Communauté.

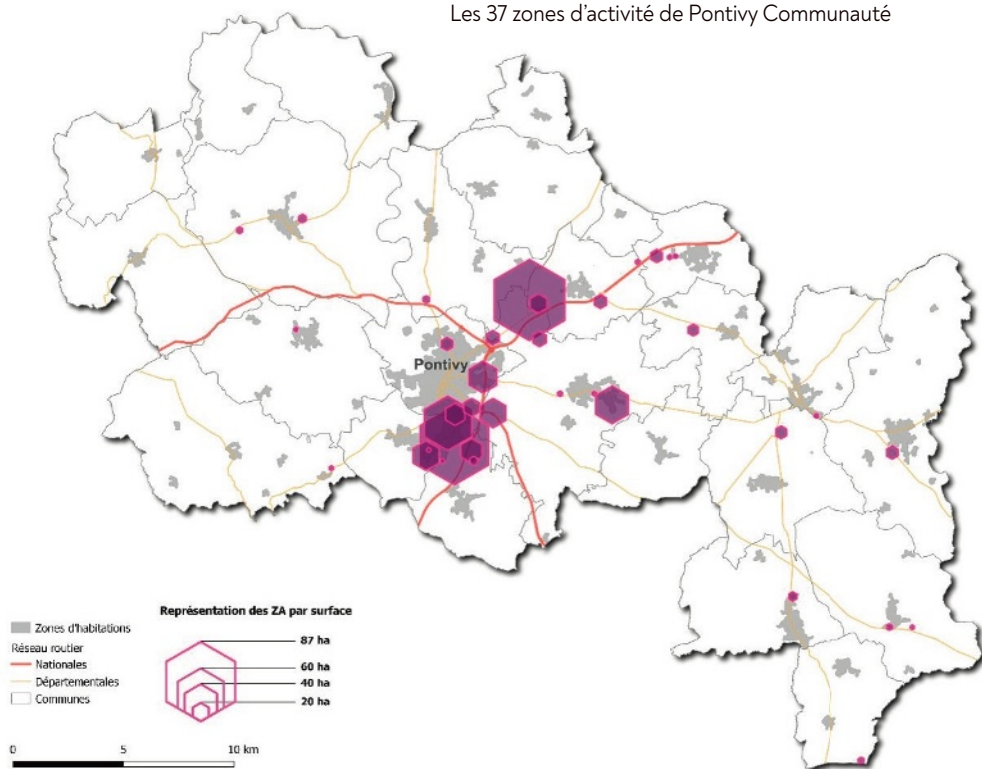
« **N**ous disposons d'un peu de terrains pour attirer de nouvelles entreprises ou permettre à celles qui sont déjà ici de se développer, dit Christine Le Strat. Nous aménageons, par exemple, actuellement 20 ha à Pont-Saint-Caradec et des études sont en cours pour des extensions de 9 ha à Saint-Thuriau et 1 ha au Sourn. Mais la tension sur le marché de l'immobilier professionnel reste forte. » Pontivy Communauté attire les entrepreneurs, surtout les jeunes, car le foncier, quand il est disponible, est à un prix tout à fait concurrentiel : entre 10 et 50 € HT le m². Il n'en demeure pas moins que le taux de création d'entreprises (8,8 %) reste moins dynamique qu'au niveau régional (13,1 %).

30 % des emplois dans le secteur industriel

Au dernier recensement INSEE de 2021, l'agglomération comptait 2 456 entreprises et 676 exploitations agricoles représentant 18 493 emplois (30 % dans le secteur industriel). 90 % des entreprises du territoire comptaient moins de dix salariés. Toujours dominée par le secteur

agroindustriel, l'agglomération a pensé un temps à diversifier ses activités économiques, mais les élus ont choisi la prudence et la consolidation des acquis. Cela ne leur a pas interdit de saisir quelques opportunités, comme la plateforme logistique

Les 37 zones d'activité de Pontivy Communauté



Intermarché de 23 ha. « Des acteurs de ce type sont très intéressés par notre position centrale et une bonne desserte routière et ferroviaire (fret exclusivement), dit Christine Le Strat. Mais la logistique est très gourmande en foncier. »

« Les agriculteurs ont besoin de mieux valoriser leur production. »

« La logistique est **très gourmande en foncier.** »

58 % des subventions consacrées à l'immobilier d'entreprise

Dans ces conditions, difficile d'attirer de nouvelles grandes enseignes. « Nous conservons notre développement endogène, explique Kévin Nado. Et, cela n'empêche nullement les projets importants d'être menés à leur terme. Je pense notamment à l'usine Altho-Brets qui vient de confirmer un projet d'extension sur son propre terrain pour 100 millions d'euros. Par ailleurs, nous estimons à 60 ha la superficie de terrains privés qui pourraient être valorisés, des "dents creuses" dans les parcs d'activité. » Ces petites cellules de moins de 200 m² attirent de plus en plus d'entreprises et la tendance devrait encore se confirmer dans les années à venir avec l'application de la loi ZAN. La collectivité a consacré 325 000 € en 2023, soit 58 % des subventions annuelles, à l'immobilier d'entreprises.



« Nous **estimons à 60 ha** la superficie de terrains **privés** qui pourraient **être valorisés.** »



Christine Le Strat, maire de Pontivy et première vice-présidente au développement économique, à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'agriculture et Kévin Nado responsable du pôle développement économique et enseignement à Pontivy Communauté.

Une nouvelle pépinière d'entreprises en attente de financements

Misant prudemment sur de solides atouts, Pontivy Communauté pousse un projet de pépinière d'entreprises qui ambitionne de devenir un pôle alimentaire d'innovation. « Nous voulons favoriser les synergies entre les professionnels de l'agro et la plateforme technique Prodiabio portée par l'IUT, explique Christine Le Strat. Le projet de 4 millions d'euros est validé, mais encore en attente de financement. C'est un projet auquel nous croyons fortement surtout dans cette période où l'alimentation saine est plébiscitée et où les agriculteurs ont besoin de mieux valoriser leur production. » Le marché de l'alimentation semble donc être une piste de développement privilégiée pour Pontivy Communauté qui a consacré, en 2023, 25 % de ses subventions (140 000 €) à l'installation des jeunes agriculteurs.

**Philippe
Le Ray**
directeur général
Vinpai



©Studio Carlito

Ingredientech La Bourse et la VIE

Par Djamel Bentaleb

Créée en 2011 et introduite en Bourse à l'été 2023, la société Vinpai conçoit, fabrique et commercialise, des ingrédients à base d'algues et autres végétaux pour remplacer les additifs chimiques. Philippe Le Ray - ancien directeur général de chez Olmix - est le dirigeant de la société, cofondateur avec Cyrille Damany de Vinpai. L'entreprise connaît un succès croissant et attire les industriels pour son expertise en « Ingredientech », alternatifs naturels utilisés dans l'industrie agroalimentaire, la cosmétique, le bien-être. Vinpai, c'est deux sites en Morbihan (**Rieux** et **Saint-Dolay**), une quarantaine de collaborateurs, et l'ambition de doubler son chiffre d'affaires pour atteindre 16 millions d'euros dans 2 ans. Innover, développer et promouvoir, tel est le sel de Philippe Le Ray, homme de réseau qui tisse des liens commerciaux avec sincérité. Rencontre.

Trouver la bonne formule. C'est l'ambition permanente de Philippe Leray. Tant dans son entreprise « *d'ingrédients fonctionnels naturels* » que dans ses rapports personnels. Il cherche, il affine, il convainc, comme tout bon stratège. Il sait écouter également. Et c'est peut-être là la clef du succès de Vinpai. Sa communication financière avant l'entrée en Bourse du 6 juillet 2023 en est une illustration : « *Nous voulons aujourd'hui accélérer cette croissance en continuant d'innover, afin d'élargir l'utilisation de nos matières premières végétales et algales dans l'alimentation mais aussi dans des marchés porteurs comme la cosmétique ou le bien-être. C'est la réponse que nous souhaitons apporter aux préoccupations des consommateurs, tant sur leur santé que d'un point de vue environnemental.* »

Une capitalisation boursière d'environ 22 M€

En choisissant l'entrée en bourse, Philippe Leray, et son associé, Cyrille Damany, ont choisi une exposition maximale malgré le contexte économique incertain. Pari gagnant. Contrairement à l'année précédente où la démarche a avorté. À l'issue de l'opération, le capital de Vinpai est aujourd'hui composé de 3 361 415 actions, ce qui représente une capitalisation boursière d'environ 22 millions d'euros, compte tenu du prix d'introduction en Bourse de 6,55 euros par action. Le flottant représente 20,7% du capital de la société. « *Nous disposons à présent des ressources financières pour poursuivre notre stratégie de développement tout en préservant notre démarche à fort impact éthique et socialement responsable* », se réjouissent les deux associés.

« Les **neuf premiers** mois de **2023** sont marqués par une **solide croissance** du **chiffre d'affaires de 23 %**. »



Vinpai, késako ?

V de Verbeia, personnage de la mythologie celte d'Angleterre, lié à une rivière

IN pour ingrédients

PAI le sigle technique pour les « produits alimentaires intermédiaires »



Vinpai, « ingrédientiste »

D'éthique, il en a été question dès la création de la société : « *Nous avons créé Vinpai il y a plus de 10 ans, animés par la conviction que le végétal était une solution incontournable pour répondre à la demande grandissante d'une alimentation plus saine, génératrice de bien-être et avec un meilleur impact environnemental.* » Spécialiste de la conception, la fabrication et la commercialisation d'ingrédients fonctionnels à base d'algues et de végétaux à destination de l'agroalimentaire et de la cosmétique, Vinpai est ce que l'on appelle un « ingrédientiste ». C'est-à-dire qu'il fournit des poudres naturelles aux industriels qui facilitent l'émulsion, la gélification, la texturation, la coloration ou l'aromatization.

L'intérêt des grands noms de l'agroalimentaire

En termes de concurrence, Vinpai ne craint, pour l'instant, qu'un géant comme Cargill. Trouver le produit innovant, la petite porte qui donne accès à un gros marché occupé par des mastodontes industriels, il est peut-être là le secret de la réussite de Vinpai. Car le groupe commence à intéresser les LDC, Bridor, Cooperl, Celtigel ou autre Bonduelle.

En parallèle, Vinpai se positionne également sur les compléments alimentaires (nutraceutiques), les gélules bien-être, l'aromathérapie, avec des brevets d'huiles essentielles en poudre. Pour l'instant, la vente se fait essentiellement en ligne et par le biais d'un réseau de 300 pharmacies. « *On est entré sur ce marché par opportunité mais aussi par conviction, dit Philippe Leray. Toujours en essayant d'innover ! Notre inhalateur sommeil a même reçu le premier prix de Psychologie magazine.* »

« Poursuivre notre **stratégie de développement** tout en **préservant** notre **démarche à fort impact éthique** et **socialement responsable** »



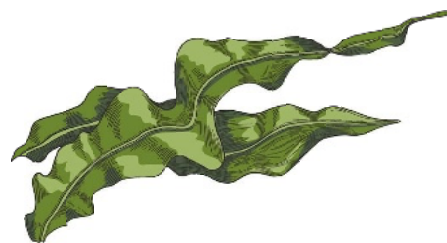
©Studio Carlito

Un carnet de commandes en progression de 24%

L'univers de la chimie, Philippe Le Ray le connaît bien, en tant qu'ancien directeur général d'Olmix. Les algues et... le business n'ont plus de secret pour lui. C'est dans l'entreprise de Bréhan (Morbihan) qu'il s'est d'ailleurs essayé avec succès à l'introduction en Bourse. Les 10 ans passés chez PriceWaterhouseCoopers, comme consultant en organisation, lui ont certainement été également très utiles. Et la

société se porte bien malgré les quelques soubresauts boursicotiers de l'automne 2023 : « La performance de Vinpai, sur les neuf premiers mois de 2023, est marquée par une solide croissance du chiffre d'affaires de 23 %, en ligne avec nos attentes, dit Philippe Le Ray dans sa communication aux actionnaires. La conquête commerciale reste soutenue, avec un carnet de commandes en progression de 24 %, reflétant notre capacité à lancer notre activité sur de nouveaux marchés à l'international. »

« Le végétal était une solution incontournable pour répondre à la demande grandissante pour une alimentation plus saine, génératrice de bien-être et avec un meilleur impact environnemental. »



50 % du chiffre d'affaires à l'export

Curieux du monde, Philippe Le Ray passe plus de 190 jours par an à l'étranger. Son sens du contact est inné, autant que son sens des affaires. « Notre première vente pour l'industrie du fromage s'est faite à l'étranger, confirme-t-il. Puisqu'une entreprise doit s'inscrire dans la durée, elle ne peut pas être captive du marché national. Et puis, à l'international, ils sont très ouverts à l'innovation. Quand je parle d'export, c'est en dehors de l'Europe ! » La volonté d'être présente à l'international est tellement forte que la société réalisait durant les 5 premières années environ 85 % de son chiffre d'affaires à l'export. Aujourd'hui, la proportion est retombée à 50 % mais Vinpai est présente sur les cinq continents. Particulièrement au Mexique, en Afrique du Nord, en Corée et en Inde.



©Studio Carlito

Un nouveau filtre solaire breveté

Forte de cette expérience à l'international, la société investit entre 5 et 8 % de son chiffre d'affaires (6 millions d'euros) en R&D. Les dix chercheurs internes et externes se consacrent, par exemple, à une meilleure adaptation des produits existants aux différents climats de la planète (tropicalisation) ou à des alternatives à des produits susceptibles d'être nocifs, comme la crème solaire. « Nous avons déposé un brevet en juin 2022 sur un filtre solaire à base d'oxyde de zinc qui protège parfaitement, sans impact sur les organismes vivants et l'environnement, détaille Philippe Leray. C'est une solution innovante qui écarte les filtres chimiques et les nanoparticules tout en répondant à des besoins grandissants. »

« Notre première vente pour l'industrie du fromage s'est faite à l'étranger. »



Produire localement, plutôt que l'importation

Vinpai a divisé par 15 son empreinte carbone en 10 ans, en optimisant son outil de production et sa logistique, tant pour l'approvisionnement que la livraison finale. « Dès le début de notre activité nous avons voulu donner une forte dimension éthique, explique le dirigeant. Quand nous sommes à l'étranger, nous insistons beaucoup sur la production locale plutôt que l'importation. Nous avons ainsi accompagné pas mal d'entreprises au Sénégal ou au Cameroun en fournissant des recettes, des plans d'usine ou de l'aide au choix de matériels adaptés. » Une vision multiculturelle et bienveillante qui a permis de créer près d'un millier d'emplois.



©Studio Carlito

Les questions bonus :

La musique qui vous trotte dans la tête ?

Lady D'Arbanville de Cat Stevens, que j'écoute presque tous les jours

Le Morbihan, c'est quoi pour vous ?

C'est d'abord ma terre natale mais c'est aussi un territoire de potentialités.

On peut tout y faire !

Votre paysage préféré ? :

Question difficile pour quelqu'un qui voyage autant que moi.

Mais la presqu'île de Rhuy, c'est quand même quelque chose.

L'activité loisir dont vous ne pouvez-vous passer ?

La lecture. J'ai toujours un livre sur moi.

Un conseil de lecture :

Mon péché mignon, c'est l'histoire antique. En ce moment, je lis un ouvrage sur les mythes et réalités des Celtes.

Quelles mesures fiscales pour 2024 ?

Par **Maître Nicolas Bosquet**, délégué à la communication de la Chambre interdépartementale des notaires de la Cour d'appel de Rennes.

Lutte contre l'inflation, réduction du déficit public, investissement dans la transition écologique...
La loi de finances 2024 a été publiée au Journal officiel le 29 décembre 2023. Elle s'accompagne de nouvelles mesures fiscales pour les particuliers et les entreprises.
Retour sur les principales nouveautés qui entreront en vigueur au cours de l'année.

La loi de finances pour l'année 2024 prévoit des mesures fiscales ayant pour but de réduire le déficit public tout en favorisant la croissance. Parmi elles, on retient notamment l'indexation du barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation, le prolongement du prêt à taux zéro, ou encore la nouvelle réglementation des meublés de tourisme de type Airbnb.

Le barème de l'impôt sur le revenu indexé sur l'inflation

Afin de prendre en compte les effets de l'inflation sur le niveau d'imposition des ménages et préserver leur pouvoir d'achat, la loi de finances prévoit la revalorisation du barème de l'impôt sur le revenu (IR) à hauteur de 4,8 %. Comme chaque année, les tranches de revenus du barème de l'IR sont indexées sur la prévision d'évolution de l'indice des prix à la consommation de 2023 par rapport à 2022. Pour les revenus perçus ou réalisés à compter du 1^{er} janvier 2024, les limites des tranches de revenus des grilles de taux par défaut du prélèvement à la source seront également ajustées en fonction de l'évolution du barème de l'impôt sur le revenu.

Un taux de prélèvement à la source individualisé par défaut pour les couples mariés et pacsés

Pour tenir compte des écarts de revenus entre conjoints, le taux de prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu sera désormais individualisé par défaut, pour les couples mariés ou pacsés, à compter du 1^{er} septembre 2025. Jusqu'à alors, l'impôt était prélevé à la source sur les revenus de chaque membre du couple. Par défaut, l'administration fiscale calculait un taux de prélèvement par foyer fiscal, qui tient compte de l'ensemble des revenus et charges, qu'elle applique pareillement à chacun des conjoints, indistinctement de leurs revenus propres. Bien sûr, il sera toujours possible d'opter pour un taux unique pour l'ensemble des revenus du foyer.

Le Prêt à taux zéro prolongé et étendu

Le Prêt à taux zéro (PTZ) qui permet de soutenir la première accession à la propriété des ménages dont les revenus sont modestes, est prorogé jusqu'au 31 décembre 2027. Alors qu'il devait prendre fin en 2023, le dispositif de prêt est recentré sur les achats d'appartements neufs en zone tendue. Il ne financera donc plus les constructions de maisons individuelles.

À noter que le PTZ peut également être accordé pour l'acquisition d'un logement ancien sous conditions de travaux de rénovation énergétique (les travaux d'installation d'un chauffage fonctionnant aux énergies fossiles sont exclus).

Par ailleurs, les plafonds de ressources déterminant l'éligibilité des ménages au PTZ sont augmentés. Ce plafond est porté à 49 000 € (au lieu de 37 000 €). Ce rehaussement devrait permettre à 6 millions de ménages supplémentaires de bénéficier d'un PTZ (de 23 à 29 millions de ménages, soit 73 % de la population française contre 61 % aujourd'hui).

Quant au coefficient familial pris en compte dans le cadre du dispositif, il sera lui aussi revalorisé afin d'être plus adapté aux compositions familiales actuelles.

Le regard de M^e Nicolas Bosquet

Avec une capacité d'emprunt qui se réduit et des prix qui peinent à diminuer, l'achat immobilier est rendu extrêmement complexe, encore plus pour les primo-accédants dont les niveaux de revenus ne suffisent plus aujourd'hui à entrevoir un achat. En 10 ans, le pouvoir d'achat immobilier a diminué de 21 m² en Bretagne historique. En 2024, le marché devrait repartir grâce à ce type de mesures fiscales, la stabilisation des taux de crédit et une atténuation des positions attentistes sur les prix de la part des vendeurs. Tous ces facteurs réunis pourraient bien redonner le sourire aux jeunes qui cherchent à sauter le pas du premier achat !



Me Nicolas Bosquet

délégué à la communication de
la Chambre interdépartementale des notaires
de la Cour d'appel de Rennes

Un soutien renforcé pour les travaux de rénovation énergétique

Afin de maintenir le soutien apporté aux ménages réalisant des travaux de rénovation énergétique dans leur logement, le crédit d'impôt éco-PTZ est également prolongé jusqu'au 31 décembre 2027.

Cette prorogation est assortie de plusieurs ajustements visant à simplifier le recours au dispositif et à le renforcer.

Ainsi, il est désormais possible de coupler l'éco-PTZ « Copropriétés » avec le dispositif MaPrimeRénov. L'éco-PTZ est étendu, sous certaines conditions, aux travaux permettant d'améliorer la performance énergétique de la copropriété et ayant ouvert droit à une aide accordée par l'Agence nationale de l'habitat au syndicat de copropriétaires.

De nouvelles règles pour les meublés de tourisme

Jugé trop avantageux et responsable de la pénurie de logements dans certaines zones comme le littoral, le régime fiscal des locations de meublés de tourisme est aligné sur celui des locations nues avec l'application d'un abattement de 30 % (contre 71 % actuellement) dans la limite de 15 000 euros de recettes. Un régime dérogatoire est, toutefois, prévu dans les zones où il n'y a pas de déséquilibre important entre l'offre et la demande de logements, avec un taux d'abattement de 51 %.

Néanmoins, le ministère de l'Économie indique que les contribuables concernés pourront, en mai 2024, lors de la déclaration de revenus 2023, bénéficier des règles antérieures. Concrètement, ils pourront bénéficier, comme pour les revenus 2022, de l'abattement à 50 % jusqu'à 77 700 € (ou à 71 % pour les meublés classés).

Le dispositif Malraux prorogé

Le dispositif Malraux de réduction d'impôt en faveur des dépenses de restauration portant sur un immeuble situé dans un site patrimonial remarquable est prolongé sans date de fin annoncée.

En revanche, son volet concernant, notamment, les immeubles situés dans un quartier ancien dégradé, et faisant l'objet d'une convention pluriannuelle dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain, s'applique aux dépenses payées jusqu'au 31 décembre 2024.

Le dispositif Denormandie ancien reconduit

Le dispositif Denormandie dans l'ancien, destiné aux propriétaires ayant acquis un logement qui fait ou a fait l'objet de travaux d'amélioration pour en faire de l'investissement locatif intermédiaire, est prorogé jusqu'au 31 décembre 2026.

Pour bénéficier de cette réduction d'impôt, le montant des travaux éligibles doit représenter au moins 25 % du coût total de l'opération. Le propriétaire s'engage également à donner le logement en location nue pendant une durée minimale de six ou neuf ans, sous conditions de plafonds de loyers et de ressources du locataire identiques au dispositif Pinel.



Les investissements en faveur de l'industrie verte récompensés

Dans un contexte de prise de conscience croissante des enjeux environnementaux, la loi de finances 2024 intègre des incitations fiscales pour encourager les pratiques écologiques et la transition énergétique. Des crédits d'impôt seront proposés aux entreprises qui contribuent à la transition vers une économie décarbonée en réalisant de nouveaux projets industriels dans quatre filières clés de la transition énergétique : les batteries, l'éolien, les panneaux solaires et les pompes à chaleur.

Les retraites et minimas sociaux valorisés

Afin de soutenir les ménages les plus modestes, des mesures de soulagement fiscal ont été introduites pour alléger la charge des citoyens. Ainsi, les pensions de retraites sont revalorisées de 5,2 % au 1^{er} janvier 2024 et les minimas sociaux de l'ordre de 4,6 % au 1^{er} avril.

Des mesures en faveur des étudiants

En 2024, plusieurs mesures concernent également la solidarité à destination des étudiants. Parmi elles, on retient notamment la revalorisation des bourses sur critères sociaux, l'augmentation du nombre de boursiers grâce à la revalorisation des barèmes, la pérennisation de la tarification à 1 euro pour les étudiants boursiers et précaires dans les restaurants des CROUS, ou encore la prolongation du gel des loyers dans les résidences universitaires et des droits d'inscription à l'université.

Quel contexte macro-économique ?

En 2024, la croissance serait de **+ 1,4 %**. L'inflation quant à elle diminuerait sensiblement à **+ 2,6 %**. Le niveau d'inflation était à **+ 4,9 %** en 2023. L'État a pour trajectoire la baisse du déficit pour s'inscrire dans un objectif de retour sous les **3 %** en 2027 et de réduction de la dette à **108,1 %** en 2027. Le projet de loi de finances 2024 engage des économies à hauteur de **16 milliards d'euros**, notamment grâce à :

- la fin progressive des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique,
- la mise en place de dispositifs pour lutter contre les fraudes.

7JOURS

L'ÉCO DE LA BRETAGNE

Abonnez-vous



À chacun sa formule :

42€^{ttc} : 6 mois

magazine + site internet

69€^{ttc} : 1 an

magazine + site internet

119€^{ttc} : 2 ans

magazine + site internet

Gagnez du temps !

ABONNEZ-VOUS EN LIGNE sur 7jours.fr →
Et recevez la newsletter chaque semaine



Musée des beaux-arts de Rennes

Le secret de Bastet : une momie de chat vieille de 2500 ans !

Par Gwénaëlle de Carné

Le « Secret de Bastet » est né du souhait d'enrichir la muséographie de la section Egyptologie du Musée des beaux-arts de **Rennes** par un dispositif muséographique de réalité virtuelle. Le Musée des beaux-arts conserve une momie de chat déposée par le Musée du Louvre en 1923.

Cette momie de chat remonte à la Basse époque ptolémaïque (entre 722 et 30 avant J.-C.). Dans l'Égypte ancienne, certains animaux sont considérés comme la représentation terrestre des divinités : le faucon incarne Horus, le guide des morts dans l'au-delà ; le chacal, Anubis, le patron des embaumeurs ; le chat, Bastet, la déesse du foyer.

Les momies de chats

Assimilées à des ex-voto, les momies de chats simulent l'incarnation de la déesse. Leur production en masse, signe de la piété populaire, faisait des temples de véritables usines à momies : élevage, abattage, momification. Le rituel comptant plus que la présence physique du corps, les prêtres recouraient à des préparations moins élaborées, impossibles à déceler de visu.

En 2015, l'université de Manchester dévoilait les résultats de l'étude radiographique d'un corpus de momies égyptiennes animales : les unes contenant le corps complet, d'autres une accumulation d'ossements, les dernières vides ! Fort de ce constat, le Musée de Rennes faisait réaliser en 2017 une radiographie de sa momie dans un cabinet vétérinaire. Diagnostic : une accumulation d'ossements de félins et une lacune au niveau de la tête. En 2018, la momie était intégrée au projet de recherche Introspect porté par l'INSA

de Rennes. La technique de la tomodensitométrie (scanner à rayon X) a restitué des images permettant une reproduction transparente en 3D à l'échelle 1, exposée dans les salles d'égyptologie.

Equipé d'un casque, le visiteur est convié à une expérience de réalité virtuelle en deux temps : exploration de la momie et analyse des résultats. Les bandelettes de lin dissimulent les membres de trois félins distincts.

A l'emplacement du crâne, une pelote de fibre végétale. Une manière pédagogique et ludique d'inviter le visiteur dans les arcanes de la recherche scientifique et archéologique avant de contempler la véritable momie !



Musée des beaux-arts de Rennes,
20 quai Emile Zola à Rennes.
Proposée gratuitement le mercredi
après-midi, l'expérience dure 5 minutes.
Réservation par mail :
mba-reservations@ville-rennes.fr



ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

E-mail : annoncelegale@7jours.fr / Plateforme : <https://annoncelegale.7jours.fr>

7JOURS L'ÉCO DE LA BRETAGNE, magazine d'informations économiques habilité à publier les annonces légales et judiciaires sur le département de l'Ille-et-Vilaine. Le site 7jours.fr est également habilité par arrêté préfectoral à publier les annonces légales et judiciaires pour le département de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan.

Selon l'arrêté du 14 décembre 2023 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048680411>), le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour le département de l'Ille-et-Vilaine.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2024 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des constitutions de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 2 alinéa 2 ;
- Le tarif des annonces relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 € HT ; le tarif lié à la clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 € HT ;
- Les tarifs des annonces légales relatives aux procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce sont mentionnés dans l'article 2 alinéas 5 et 6 ;
- Les tarifs des annonces relatives aux modifications de société sont mentionnées dans l'article 2 alinéa 8 ;
- Les tarifs des annonces relatives au changement de nom patronymique est de 56 € HT ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES



VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

MAISON A USAGE D'HABITATION AVEC JARDIN ET GARAGE

Devant le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Rennes
Cité Judiciaire, 7 rue Pierre Abélard, 35000 Rennes

JEUDI 8 FÉVRIER 2024 À 10 HEURES

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques en un seul lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, d'une maison à usage d'habitation en pierre avec garage :

COMMUNE DE GENNES-SUR-SEICHE (35370) 2, RUE DE L'ÉGLISE

comprenant :

au rez-de-chaussée surélevé : une entrée/couloir, séjour, une cuisine, à l'étage : palier, quatre chambres, une salle de bains, un WC, et un grenier, une cave

à l'extérieur : un cabanon, jardin clos.

un garage non attenant en pierres avec porte métallique et porte en bois, Superficie LOI CARREZ : 127,45 m² (+40,81 m² HORS LOI CARREZ: garage) - LIBRE figurant au cadastre sous les références :

Section : B - N°465 - Lieu-dit : 2 rue de l'Eglise - Nature : Bâti et non Bâti - Contenance : **3 a 33 ca**

Section : B - N°816 - Lieu-dit : Le Bourg - Nature : Non Bâti - Contenance : **58 ca**

Section : C - N°746 - Lieu-dit : Le Bourg - Nature : Bâti et non Bâti - Contenance : **87 ca**

Total : **4 à 78 ca**

MISE A PRIX : 27 000 €

Vingt-sept mille euros (outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente)

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau du Tribunal Judiciaire du lieu de la vente, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix de l'adjudication.

LES VISITES AURONT LIEU LE VENDREDI 26 JANVIER 2024 DE 14 H À 15 H SUR PLACE, SANS RENDEZ-VOUS

Le cahier des conditions de vente peut être consulté :

- au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Rennes sous le numéro RG 23/00016

- au Cabinet de Monsieur le Bâtonnier CRESSARD, Avocat au Barreau de Rennes, 1 rue de l'Alma, 35000 RENNES, Téléphone : 02 23 40 40 15.

- sur le Site internet : <https://www.cressardetlegoff.com/>

L237J13161



VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

APPARTEMENT DE TYPE 1 BIS A USAGE D'HABITATION AVEC CAVE

Devant le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Rennes
Cité Judiciaire, 7 rue Pierre Abélard, 35000 Rennes

JEUDI 8 FÉVRIER 2024 À 10 HEURES

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques en un seul lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, d'un appartement de type 1Bis au 2^{ème} étage, avec cave (lots 423 et 445), sis :

COMMUNE DE RENNES (35000) - 10 VILLA MORAVIE 8 À 13 SQUARE DE SLOVAQUIE - LOTS 423 ET 445

comprenant :

- Au 2^{ème} étage : couloir, séjour/cuisine, WC, salle de bains et une chambre

- Au sous-sol/ A l'extérieur : Une cave

Superficie Loi CARREZ: **47,79 m² - OCCUPE**

figurant au cadastre sous les références :

Section : LP25 - N° 423 et 445 - Type de lot : Cave et appartement - Nature : Bâti

- Contenance : **50a 4 ca**

MISE A PRIX : 25.000 €

Vingt-cinq mille euros (outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente)

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau du Tribunal Judiciaire du lieu de la vente, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix de l'adjudication.

LES VISITES AURONT LIEU LE JEUDI 25 JANVIER 2024 DE 14 H À 15 H SUR PLACE, SANS RENDEZ-VOUS

Le cahier des conditions de vente peut être consulté :

- au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Rennes sous le numéro RG 23/00005

- au Cabinet de Maître Philippe LE GOFF, Avocat au Barreau de Rennes, 1 rue de l'Alma, 35000 RENNES, Téléphone : 02 23 40 40 15.

- sur le Site internet : <https://www.cressardetlegoff.com/>

L237J13220

LE SITE WEB **7JOURS.FR** EST HABILITÉ POUR LES ANNONCES LÉGALES DU DÉPARTEMENT DE L'ILLE-ET-VILAINE (35) ET DU MORBIHAN (56)

TRIBUNAL DE COMMERCE

CITÉ JUDICIAIRE

7, rue Pierre Abélard - CS 43124 - 35031 RENNES Cedex
Parking Arsenal - Bus : lignes 5, 6 et 9 - Métro Charles de Gaulle et République

GREFFE : extrait K bis, bilans, nantissements, judiciaire, faillites
Tél. 02 99 65 38 88

RCS - CFE : registre du commerce - formalités RCS
Tél. 02 99 65 38 88 option 1

Ouvert du mardi au vendredi : 8 h 30 → 12 h 00 - 13 h 30 → 17 h 00
Le lundi 10 h 00 → 12 h 00 - 13 h 30 → 17 h 00

KYC infogreffe

La connaissance client authentique

Un outil de surveillance dédié à la connaissance du client basé sur les documents officiels et certifiés par les greffiers des tribunaux de commerce.



Lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme



Fraude et compliance



Gestion du risque client

KYC.INFOGREFFE.FR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

(Jugement du 20 décembre 2023)

SARL HOMING SERVICES, 28 Rue de la Donelière, 35000 Rennes, RCS RENNES 500 259 775, RM 500 259 775. Aide à domicile et prestation de services à la personne. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant administrateur Selas Ajire prise en la personne de Me Erwan Merly 6 Cours RAPHAEL BINET Le Magister 35000 Rennes avec les pouvoirs : surveiller, mandataire judiciaire SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Benjamin Brillaud 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501556924783-2023J00539

REDRESSEMENTS JUDICIAIRES

(Jugement du 20 décembre 2023)

SAS SLS FRANCE, 32 Boulevard de la Haye des Cogn, Zone Industrielle la Haye des CO, 35136 Saint-Jacques-De-La-Lande, RCS RENNES 799 549 332. Fabrication de matériel Médico-chirurgical et dentaire. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 30 avril 2023 désignant administrateur Selas Ajire prise en la personne de Me Erwan Merly 6 Cours RAPHAEL BINET Le Magister 35000 Rennes mandataire judiciaire SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Benjamin Brillaud 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501556924808-2023J00546

SAS ONE WAVE, 2 Galerie du Théâtre, 35000 Rennes, RCS RENNES 821 237 815. Conception, développement, carte universelle connectée. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 20 juin 2022 désignant administrateur SELARL Gautier & Associés prise en la personne de Me Sophie Gautier 111 Boulevard de Latre de Tassigny 35000 Rennes mandataire judiciaire SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501556924798-2023J00548

DOUILLARD Betty, 80 la Gesnais, 35480 Guipry Messac. Taxi Animalier. Prononce l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire portant sur l'ensemble des patrimoines sous le numéro 2023J00535 date de cessation des paiements le 20/06/2022 désigne la SELARL ATHENA, prise en la personne de Me Charlotte THIRION, 20 Bd d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 RENNES, et ouvre une période d'observation expirant le 20/06/2024. Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc.

13501556924821-2023J00535

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

(Jugement du 20 décembre 2023)

SARL PARE BREIZH SERVICES, Z.a de la Turbanière, 35530 Brécé, RCS RENNES 532 962 370. Pose, réparation, remplacement de pare-brise. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 mai 2023, désignant liquidateur Gopmj, prise en la personne de Maître Pauline Collin 4 Mail François Mitterrand 35000 RENNES. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501556924789-2023J00550

SARL EUURL A3TS, 9ter Rue de l'Île, 35630 Hede, RCS RENNES 797 975 240. Conseil en accessibilité et adaptation des locaux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 20 juin 2022, désignant liquidateur SELARL Gopmj, prise en la personne de Maître Pauline Collin 4 Mail François Mitterrand 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501556924795-2023J00536

SARL ELIREN, 2 Rue Duguesclin, 35000 Rennes, RCS RENNES 849 406 186. Commerce de prêt-à-porter féminin. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 15 octobre 2023, désignant liquidateur SELARL Lex Mj prise en la personne de Me Eric Margottin 29 Rue de Lorient 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501556924805-2023J00538

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

(Jugement du 20 décembre 2023)

SARL PEYRELADE, 17 Place des Lices, 35000 Rennes, RCS RENNES 890 152 895. Magasin alimentaire. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 10 juin 2023, désignant liquidateur SELARL Lex Mj prise en la personne de Me Eric Margottin 29 Rue de Lorient 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501556924811-2023J00537

SAS LUDO PARE BRISE, Zone Artisanale de la Turbanière, 35530 Brécé, RCS RENNES 900 038 902, RM 900 038 902. Réparation, pose remplacement de pare-brise,. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 décembre 2022, désignant liquidateur SELARL Gopmj, prise en la personne de Maître Pauline Collin 4 Mail François Mitterrand 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13501556924815-2023J00549

RÉSOLUTION DU PLAN DE REDRESSEMENT ET OUVERTURE DE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 20 décembre 2023)

SARL MELOT, 13 Lotissement des Loisiers, 35390 Saint-Sulpice-Des-Landes, RCS RENNES 519 212 831, RM 519 212 831. Plomberie électricité. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 20 juin 2022, désignant, liquidateur SELARL Lex Mj prise en la personne de Me Eric Margottin 29 Rue de Lorient 35000 Rennes. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. L'activité est maintenue jusqu'au 31 janvier 2024.

13501556924786-2023J00552

CONVERSION REDRESSEMENTS JUDICIAIRES EN LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

(Jugement du 20 décembre 2023)

DARCE Valérie, 7 Rue Pasteur, 35550 Pipriac, RCS RENNES 791 370 067. Restauration. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes.

13501556843938-2023J00434

SARL FRC.CARRELAGE, la Grée, 35770 Vern-Sur-Seiche, RCS RENNES 813 794 153. Carrelages, plâtres, parquets. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Benjamin Brillaud 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes. Autorise le maintien de l'activité jusqu'au 27 décembre 2023.

13501556843935-2023J00389

SAS EDIXIA AUTOMATION, Zart des Perrières, 35772 Vern-Sur-Seiche Cedex, RCS RENNES 753 630 235. Ingénierie, études techniques. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Benjamin Brillaud 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes. Autorise le maintien de l'activité jusqu'au 1 janvier 2024.

13501556924792-2022J00223

SAS SOCIETE RENNAISE DE RESTAURATION (S2R), 156 Rue d'Antrain, 35700 Rennes, RCS RENNES 831 111 422. Traiteur, restauration. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Benjamin Brillaud 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes. Autorise le maintien de l'activité jusqu'au 22 décembre 2023.

13501556924801-2023J00014

SAS SOCIETE AUSSANT, Zone Artisanale de Plaisance, 35133 Saint-Sauveur-Des-Landes, RCS RENNES 483 261 483. Métallerie, tôle industrielle, menuiserie, charpente et couverture. A prononcé la liquidation judiciaire, sous le numéro 2023J00284 désigne SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Benjamin BRILLAUD 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes.

13501556924780-2023J00284

ABONNEZ-VOUS !

CONVERSION REDRESSEMENTS JUDICIAIRES EN LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

(Jugement du 20 décembre 2023)

SARL Le Baussant, le Bois-Février, 35133 Fleurigné, RCS RENNES 914 644 919. Prise de participations. A prononcé la liquidation judiciaire et a décidé de l'application de la procédure de liquidation judiciaire simplifiée, sous le numéro 2023J00283, désigne liquidateur SELARL David-Goic & Associés, prise en la personne de Me Benjamin BRILLAUD 39 Rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 Rennes.

13501556924818-2023J00283

PLAN DE REDRESSEMENT

(Jugement du 20 décembre 2023)

SARL EURL JOUAULT ELECTRICITE, 9 Rue des Camelins, 35580 Baulon, RCS RENNES 813 420 031, RM 813 420 031. Electricité générale. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 ans nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL Lex Mj prise en la personne de Me Eric Margottin 29 Rue de Lorient 35000 Rennes.

13501557119218-2022J00375

GREFFE EXTÉRIEUR

TRIBUNAL DE COMMERCE DE VANNES

Jugement du 20 décembre 2023 - Liquidation judiciaire

SAS EPICERIE TRADITIONNELLE DE L'EST, 15 Rue Beaumanoir, 56800 Ploërmel, RCS VANNES 853 498 244. Commerce d'alimentation générale. Jugement du tribunal de commerce de Vannes prononçant en date du 20 Décembre 2023 la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 20 Juin 2022, désignant liquidateur Selas Bodelet - Long Parc d'Activités de Trehonin - 56300 Le sourn.

13501556792632-2021B03114

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Jugement du 19 décembre 2023 - Arrêt du plan de sauvegarde

SASU DRAEGER, 109 Rue Montmartre, 75002 Paris 2e Arrondissement, RCS PARIS 572 156 594. Pap H, f enfants et tous accessoires de mode, petite papeterie, objets cadeau et bijouterie fantaisie. Jugement du tribunal de commerce de PARIS en date du 19-12-2023 arrêtant le plan de sauvegarde. Désigne M. Olivier Draeger, comme tenu d'exécuter le plan, durée du plan 10 ans. Désigne la SELARL BCM en la personne de Me Charles-Henri Carboni 7 rue de Caumartin 75009 Paris et la SELARL AJ MEYNET & ASSOCIES en la personne de Me Nicolas Loyer 5 rue Saint-Germain l'Auxerrois 75001 Paris, commissaire à l'exécution du plan met fin à la mission de SELARL BCM en la personne de Me Charles-Henri Carboni. SELARL AJ MEYNET & ASSOCIES en la personne de Me Nicolas Loyer, en qualité d'administrateurs, maintient SELARL BDR & ASSOCIES en la personne de Me Florence Daudé, 34 rue Sainte-Anne 75001 Paris, Mandataire judiciaire, maintient SCP BTS&G en la personne de Me Stéphane Gorrias, 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine, Mandataire judiciaire, maintient M. Wehbi, Juge-commissaire, sous le numéro P202300978.

13501556792597-2020B01658

APPELS D'OFFRES / AVIS D'ENQUETE

RENNES MÉTROPOLE

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

En application des articles L.121-16 et suivants du code de l'environnement **PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EPURATION, D'UNE UNITE DE METHANISATION ET DE RESEAUX DE TRANSFERT DANS LE SECTEUR DE BRUZ**

Par décision n°B 23.476 du 7 décembre 2023, Rennes Métropole a défini les objectifs et les modalités de la concertation préalable du public pour le projet de construction d'une station d'épuration, d'une unité de méthanisation et des réseaux de transfert à Bruz, qui concerne les communes de Bruz, Chavagne, Le Rheu et Saint-Jacques-de-la-Lande. Cette concertation sera organisée pendant 36 jours consécutifs : du 22 Janvier 2024 au 26 février 2024 inclus

Projet soumis à concertation
Rennes Métropole organisera, à son initiative, une concertation sur la future station d'épuration qui sera construite aux abords de la zone d'activités des Portes de Ker Lann à Bruz. Cette station regroupera quatre systèmes d'assainissement existants à Bruz, Chavagne, Le Rheu et Saint-Jacques-de-la-Lande aéroport. Le projet consiste essentiellement en la réalisation des ouvrages et équipements suivants :

- La réalisation d'une station d'épuration d'une capacité de traitement des eaux de l'ordre de 50 000 équivalents habitants (EH), comportant une unité de méthanisation des boues d'une capacité de l'ordre de 80 000 EH
- La réalisation des réseaux de transfert et des postes de refoulement nécessaires pour acheminer les eaux usées depuis les systèmes d'assainissement actuels vers le nouveau site, sur un linéaire d'environ 11 km.

La concertation portera notamment sur les accès au site, les installations de production photovoltaïque, l'insertion

paysagère et les précautions à retenir pour le positionnement des bâtiments.

Garante de la concertation
Madame Catherine Trebaol, garante désignée par la Commission Nationale du Débat Public depuis 2019, a suivi les concertations préalables de projets de transports publics de Brest métropole (2019) et de la construction de l'Unité de valorisation énergétique de Limoges métropole (2022). Elle est par ailleurs urbaniste et médiatrice agréée près de la cour d'appel de Rennes.

Modalités de la concertation
Le dossier de concertation sera mis à disposition du public :

- Sur le site internet de Rennes Métropole <https://metropole.rennes.fr/> (renvoi vers le site de la Fabrique Citoyenne),
- Directement sur le site internet de la Fabrique Citoyenne de Rennes Métropole <https://fabriquecitoyenne.fr/> ;
- Sur support papier au Point Info de Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville, à Rennes, et dans chacune des mairies de Bruz, Chavagne, Le Rheu et Saint-Jacques-de-la-Lande.

Les dossiers seront consultables aux jours et heures d'ouverture de ces mairies et du Point Info de Rennes Métropole pendant cette période.

Le public pourra déposer ses observations et propositions :

- Sur le registre dématérialisé accessible depuis le site de la concertation de la Fabrique Citoyenne ;
- Dans les registres papier de la concertation disponibles aux accueils des mairies de Bruz, Chavagne, Le Rheu et Saint-Jacques-de-la-Lande, ainsi qu'au Point Info de Rennes Métropole.

Le public pourra également adresser ses observations et propositions à la garante de concertation, par voie électronique (catherine.trebaol@garant-cndp.fr) ou postale (244 boulevard Saint-Germain 75007 Paris), pour publication sur le site internet de la Fabrique Citoyenne.

Des réunions publiques se tiendront :
- Mardi 23 janvier 2024 - 18h à 20h à Bruz, Halle Pagnol

- Mercredi 24 janvier 2024 - 18h à 20h à Le Rheu, Centre administratif

VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES



DROUINEAU 1927

Association d'Avocats à Responsabilité Professionnelle Individuelle
22 bis Rue Arsène Orillard - BP 83 86003 POITIERS
Tél. 05 49 88 02 38 Fax. 05 49 88 98 96
avocat@drouineau1927.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

COMMUNE DE GUIPRY MESSAC (35480)
16 RUE JACQUES BREL

Section 129 ZS numéro 326, 16 rue Jacques Brel, 00ha 05a 22ca
L'adjudication aura lieu au Palais de Justice de RENNES 7
Rue Pierre Abélard - CS 73127

LE JEUDI 8 FÉVRIER 2024 À 10H00

DESCRIPTION :

UNE MAISON D'HABITATION

comprenant au rez-de-chaussée, un séjour/salle à manger/cuisine, chambre de bain et toilettes, un garage pour un véhicule. L'étage comprends quatre chambres, des toilettes et un grenier.

Un jardin.
Figurant au cadastre de la manière suivante : Section 129 ZS numéro 326, 16 rue Jacques Brel, 00ha 05a 22ca
PROCES-VERBAL DU CADASTRE N° 1514 J GULPRY publié au Service de la publicité foncière de RENNES 1, le 22 novembre 2004, volume 2004P n°4699.
Précision d'occupation : Le bien est occupé par les propriétaires.

CONDITIONS DE LA VENTE : Tout intéressé peut prendre communication du cahier des conditions de vente au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de RENNES, Palais de justice ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau de RENNES.

**LA VISITE SERA RÉALISÉE PAR LA SCP
COMMISSAIRES DE L'OUEST, COMMISSAIRES DE
JUSTICE, 12 QUAI DUGUAY-TROUIN - BP 20421 - 35104
RENNES CEDEX 3 (TEL : 02 99 31 66 00), LE MERCREDI
10 JANVIER 2024 À 9H30**

La vente aura lieu le jeudi 8 février 2024 à 10h00 en un seul lot

**SUR LA MISE À PRIX DE QUARANTE CINQ MILLE
EUROS (45.000,00 EUROS) FRAIS EN SUS**

Fait à RENNES, le 21 décembre 2023
Signé : Maître Tangi NOEL, demeurant 6 rue Edith Cavell -35000 RENNES, avocat au barreau de RENNES

L237J13708

- Mercredi 31 janvier 2024 - 18h à 20h à Bruz, Halle Pagnol

- Vendredi 2 février 2024 - 18h à 20h00 à Chavagne, Salle Entre 2 Rives

- Mardi 20 février 2024 - 18h à 20h00 à Bruz, Halle Pagnol

Des stands d'information seront proposés :

- Vendredi 26 janvier 2024 après-midi - Marché de Chavagne - Place Noël Dupont

- Mercredi 14 février matin - Marché de Saint-Jacques-de-la-Lande - Cours Camille Claudel

- Vendredi 16 février matin - Marché de Bruz - Centre-Ville

D'autres rencontres dédiées à des publics plus spécifiques pourront être organisées durant la durée de la concertation.

À l'issue de la concertation, la garante de concertation en dressera le bilan. Puis, Rennes Métropole précisera les mesures qu'elle juge nécessaires de mettre en place pour tenir compte des enseignements de la concertation.

L237J13801

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte SSP en date du 22 décembre 2023 il a été constitué une société ; Dénomination sociale : **SARL DEFI CONSTRUCTION** Siège social : 32, LE MAIL LANCE 35230 NOYAL-CHATELON-SUR SEICHE. Forme : SARL Capital : 2000 Euros Objet social : maçonnerie, gros-œuvre, ravalement, terrassement, maîtrise d'œuvre Gérant : Monsieur VURSAVAS Hakan, né le 15 juin 1968 à IZMIR TURQUIE demeurant 36, rue Marie ROUAULT 35000 RENNES, nommé pour une durée indéterminée. Durée SARL : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de RENNES.

L237J13754

ABONNEZ-VOUS !

CONSTITUTIONS



AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Charles PIQUEREL Notaire à SAINT-MALO, le 22 décembre 2023, il a été constitué la société civile immobilière suivante :

Dénomination : **BZN PATRIMOINE**.

Objet : Acquisition, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de biens et droits immobiliers et accessoires, annexes ou complément.

Durée de la société : 99 ans.

Capital social fixe : 1000 euros

Apports en numéraire : 1000 euros.

Cession de parts : Existence de clauses relatives à l'agrément préalable de cessionnaires de parts en assemblée générale ordinaire.

Gérant : Monsieur Johann BAZIN demeurant 2 rue du Courtil Vaillant, 35740 PACE.

Immatriculation au RCS de SAINT-MALO. Pour avis et mention, Me PIQUEREL, Notaire 9 rue de Toulouse 35400 SAINT-MALO

L237J13897



VOGEL, GAUTRON & OREAL
02 99 81 20 86 / vgo.saintmalo@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Nicolas OREAL, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « EMERAUDE NOTAIRES SAINT-MALO », titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à SAINT-MALO (Ille et Vilaine), 51 Boulevard Douville, le 28 décembre 2023 a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : société civile (SC)

Dénomination : **ANFR DAMAMME**.

Siège social : SAINT-PERE-MARC-EN-POULET (35430), La Goutte. durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société

Objet : La souscription, l'acquisition, la propriété et la gestion de droits sociaux, valeurs mobilières et tous autres instruments financiers, cotés ou non, de participations majoritaires ou minoritaires dans toutes sociétés civiles ou commerciales ou entités juridiques quelconques ; L'exercice de toutes opérations et prestations de services quelles qu'elles soient, auprès de toutes sociétés, et notamment des filiales ; L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement en France ou à l'étranger ; L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires. Exceptionnellement, l'aliénation des immeubles devenus inutilités à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société.

Et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 EUR) constitué d'apports en numéraire.

Gérance : Monsieur Alexis DAMAMME demeurant La Goutte SAINT-PERE-MARC-EN-POULET (35430).

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Immatriculation au RCS de SAINT-MALO
Pour avis
Le notaire

L237J13932



VOGEL, GAUTRON & OREAL
02 99 81 20 86 / vgo.saintmalo@notaires.fr

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par Maître Nicolas OREAL, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « EMERAUDE NOTAIRES SAINT-MALO », titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à SAINT-MALO (Ille et Vilaine), 51 Boulevard Douville, le 29 décembre 2023 a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : société civile (SC)

Dénomination : **SC MYMOTRA**

Siège social : SAINT-PERE-MARC-EN-POULET (35430), La Goutte

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société

Objet : La souscription, l'acquisition, la propriété et la gestion de droits sociaux, valeurs mobilières et tous autres instruments financiers, cotés ou non, de participations majoritaires ou minoritaires dans toutes sociétés civiles ou commerciales ou entités juridiques quelconques ; L'exercice de toutes opérations et prestations de services quelles qu'elles soient, auprès de toutes sociétés, et notamment des filiales ; L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement en France ou à l'étranger ; L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires. Exceptionnellement, l'aliénation des immeubles devenus inutilités à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société.

Et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 EUR) constitué d'apports en numéraire

Gérance : Madame Marilyne TRAN-CHEFORT épouse de Monsieur Alexis DAMAMME demeurant La Goutte 35430 SAINT-PERE-MARC-EN-POULET .

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Immatriculation au RCS de SAINT-MALO.
Pour avis
Le notaire.

L237J13935



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Maxime PAVIOT, notaire à ST JACQUES DE LA LANDE, 276 rue de Nantes, en date du 22 décembre 2023

Dénomination : **SOCIÉTÉ FONCIÈRE BARRE**.

Forme : Société civile immobilière.

Siège social : 24 rue de la Noë, 35330 Val d'Anast.

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres

soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Durée de la société : 99 années(s).

Capital social fixe : 629000 euros

Montant des apports en numéraire : 8800 euros.

Apports en nature : Divers biens immobiliers d'un montant de 620200 euros.

Cession de parts et agrément : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérant : Monsieur Jean BARRE, demeurant 24 rue de la Noë, 35330 VAL D'ANAST

La société sera immatriculée au RCS de Rennes.

Pour avis.

Me Maxime PAVIOT

L247J00046



Aux termes d'un acte Authentique en date du 27/12/2023, reçu par Me Corinne RIMASSON, Notaire associé de la SELARL « Marie-Jeanne SERANDOUR -HUON et Corinne RIMASSON, Notaires Associés », il a été constitué une société civile immobilière ayant pour :

- Dénomination : JMDelphimmo

- Siège social : 1 allée d'Athènes 35830 Betton

- Durée : 99 ans

- Capital : 302 €

-Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

-Gérant : M. Jean-Michel RECAN et Mme Delphine GLOTIN épouse RECAN demeurant 1 allée d'Athènes 35830 Betton

- Clause d'agrément : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

La société sera immatriculée au Greffe de Rennes

L247J00108

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : MD EN-ERGY. Forme sociale : Société A Responsabilité Limitée à associé unique. Siège social : 3, allée du Clos Prioul - 35760 MONTGERMONT. Objet social : La prise de participation dans toutes sociétés civiles, artisanales, commerciales, agricoles ou à prépondérance immobilière ; l'acquisition, la souscription et la gestion de tous titres de sociétés. Toutes participations dans les affaires de même nature ou se rattachant directement ou indirectement à l'objet sus-énoncé et ce, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions, d'achats de titres ou droits sociaux, de fusions, d'alliances, de sociétés en participation ou autrement. L'administration, le contrôle et l'accomplissement de toutes prestations de services au profit des entreprises ou entités dans lesquelles elle détiendra une participation. Toutes activités de production d'énergie (panneaux photovoltaïques). Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement. Gérance : Marc DELAUNAY sis 3, allée du Clos Prioul - 35760 MONTGERMONT, sans limitation de durée. RCS RENNES. Pour avis.

L247J00113

WWW.7JOURS.FR



DANIEL AVOCATS ET ASSOCIES

Société d'Avocats
107, Avenue Henri Fréville
et 2 rue d'Espagne
35202 RENNES CÉDEX 2

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 3 janvier 2024, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LUCAS PATRIMOINE

Forme : Société par Actions Simplifiée

Siège social : 1 B rue du Fougeray 35500 VITRE

Objet : La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger : la prise de participation sous toutes formes, soit par achat, souscription, apport, fusion, de tous biens et valeurs mobilières, dans toutes entités juridiques avec ou sans personnalité morale, ainsi que la prise de contrôle sous toutes ses formes ; la gestion et la cession de ces divers investissements et participations et toutes opérations permettant le développement et le maintien de l'objet social ; l'animation effective des sociétés du groupe en participant à la conduite de la politique financière, administrative et fiscale, et au contrôle des sociétés filiales et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation.

Capital : 1.000 € divisé en 100 actions de 10 € chacune, intégralement libérées

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Un associé peut se faire représenter par un autre associé ou toute autre personne justifiant d'un mandat.

Transmission des actions : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions à un tiers doivent pour être transmises à titre gratuit ou onéreux, de quelque façon qu'il soit, recevoir un agrément donné par décision collective extraordinaire des associés dans les conditions fixées à l'article 13 des statuts.

Président : Monsieur Maxime LUCAS demeurant à VITRE (35500) 42 rue Emilia Lebreton, est nommé en qualité de Président pour une durée indéterminée.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES.

Pour avis, le Président.

L247J00115

SERVICE
DE RELECTURE
ASSURÉ

ATTESTATION
DE PARUTION
IMMÉDIATE

CONSTITUTIONS



HYGIE

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 Le Tertre
35240 RETIERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature
privée en date à RETIERS du 21 décembre
2023, il a été constitué une société pré-
sentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : HYGIE
Siège social : 2 Le Tertre 35240 RE-
TIERS

Objet social : la construction, l'acqui-
sition, l'aménagement, la mise en valeur,
l'administration, l'exploitation par bail,
location ou autrement de tous immeubles
et terrains, quel que soit leur mode d'ac-
quisition (achat, apport ou construction)
ou de financement (emprunt, crédit-bail),
l'aliénation occasionnelle des biens lui
appartenant pourvu que ce soit dans le
cadre de la gestion patrimoniale et civile
de l'objet social, et plus généralement,
toutes opérations mobilières, immobilières
et financières se rattachant direc-
tement ou indirectement à l'objet social,
pourvu qu'elles ne modifient en rien le
caractère civil de la Société

Durée de la Société : 99 ans à com-
pter de la date de l'immatriculation de la
Société au Registre du commerce et des
sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué
uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Madame Agathe LEFILLEUL,
demeurant 2 Le Tertre 35240 RETIERS
Monsieur Franck LEFILLEUL,
demeurant 2 Le Tertre 35240 RETIERS
Clauses relatives aux cessions de
parts :

dispense d'agrément pour cessions à
associés, conjoints d'associés, ascen-
dants ou descendants du cédant
agrément des associés représentant
au moins les trois-quarts des parts so-
ciales

Immatriculation de la Société au Re-
gistre du commerce et des sociétés de
RENNES.

Pour avis. La Gérance

L247J00126

MODIFICATIONS

CABINET VAZEL ET ASSOCIÉS

Société d'Avocat
167 Route de Lorient
Parc Monier - Le Cassiopée
35000 RENNES



FOKEA

Société civile immobilière
au Capital de 1 500 Euros
Siège social : LA MEZIERE (Ille et Vilaine)
- La Montgervalaise
RCS RENNES 479 770 117

L'Assemblée Générale du 15/12/2023 a
décidé de nommer en qualité de nouveau
gérant, la société ANAVISOS, SCI, ayant
son siège social à LA MEZIERE (Ille et Vi-
laine) - La Montgervalaise, RCS RENNES
493700421, en remplacement de Ma-
dame Aline SOULAGNE, démissionnaire,
ce à compter du même jour.

L237J13611

VOS ANNONCES PAR MAIL

annoncelegale@7jours.fr

S.C.I. BRETAGNE BROCELIANDE 4

Société civile à capital variable
Siège social : MONTFORT SUR MEU
(35160) - 5 Rue du 11 Juin 1944
R.C.S. RENNES 388 305 179

DECES D'UN CO-GÉRANT

Aux termes d'une consultation par écrit
du 4 Décembre 2023, les associés de la
SCI susvisée :

- Ont pris acte du décès de M. BOU-
GEARD Louis, co-gérant, survenu le 14
Septembre 2023 ;

- Ont décidé de ne pas procéder à son
remplacement.

Mention sera faite au RCS de Rennes.
Pour avis,
La Gérance

L237J13811

Le 28 décembre 2023, la présidente
associée unique de la société **BLUE SKY
IMPORT EXPORT SASU** au capital de
1000 €, Siège social : 4 rue de la Sauvaie
35000 RENNES RCS RENNES 889 477
105 a décidé, au cours d'une AGE, de
transférer le siège social de ladite société
au 08, avenue des champs bleus, 35132
VEZIN LE COQUET. L'article 4 des statuts
a été modifié en conséquence. Pour avis

L237J13828



socogenco ouest
expertise comptable

GAEC DES RIVIERES

Groupement agricole d'exploitation en
commun au capital de 175 260,00 Euros
La Boulavenais 35450 DOURDAIN
N° 344 474 234 RCS RENNES

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de l'assemblée générale
extraordinaire du 1^{er} décembre 2023, il
a été décidé de transformer le GAEC en
EARL à compter du 1^{er} décembre 2023.

Cette transformation entraîne la publi-
cation des mentions suivantes :

Dénomination : EARL DES RIVIERES
Forme : Exploitation agricole à respon-
sabilité limitée.

Siège : La Boulavenais 35450 DOUR-
DAIN

Objet : l'exercice d'activités réputées
agricoles au sens de l'article L. 311-1 du
code rural et de la pêche maritime.

Durée de la société : 55 années à
compter de son immatriculation au RCS

Capital social : 175 260,00 Euros

Gérance : Monsieur Pascal LEDY de-
meurant à DOURDAIN (35270) au lieu-dit
La Boulavenais.

Le dépôt légal sera effectué au greffe
du tribunal de commerce de RENNES.
Pour Avis, le gérant

L237J13832

CABINET MILIN

Avocat au Barreau de Vannes
Spécialiste en droit des sociétés
62 rue Victor Basch
56000 VANNES
Tél : 02 97 46 80 20
avocat@cabinetmilin.fr

MORAN

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 23 Boulevard de la
Duchesse Anne 35700 RENNES
844 871 335 RCS RENNES

Aux termes d'une délibération en date
du 31 octobre 2023, l'Assemblée Géné-
rale Extraordinaire a décidé de trans-
férer le siège social du 23 Boulevard de
la Duchesse Anne, 35700 RENNES au 8
Boulevard de la Tour d'Auvergne 35000
RENNES à compter du 1^{er} janvier 2024,
et de modifier en conséquence l'article 4
des statuts.

Pour avis
La Gérance

L237J13838

CABINET MILIN
Avocat au Barreau de Vannes
Spécialiste en droit des sociétés
62 rue Victor Basch
56000 VANNES
Tél : 02 97 46 80 20
avocat@cabinetmilin.fr

ROSARNO

Société par actions simplifiée
au capital de 3 101 344 euros
Siège social : 23 Boulevard de la
Duchesse Anne 35700 RENNES
440 668 630 RCS RENNES

Aux termes d'une délibération en date
du 31 octobre 2023, l'Assemblée Géné-
rale Extraordinaire des associés de la
société par actions simplifiée ROSARNO
a décidé de transférer le siège social du
23 Boulevard de la Duchesse Anne, 35700
RENNES au 8 Boulevard de la Tour d'Au-
vergne 35000 RENNES à compter du 1^{er}
janvier 2024 et de modifier en consé-
quence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS
Le Président

L237J13839

CABINET MILIN
Avocat au Barreau de Vannes
Spécialiste en droit des sociétés
62 rue Victor Basch
56000 VANNES
Tél : 02 97 46 80 20
avocat@cabinetmilin.fr

HOLDIMAP

Société civile
au capital de 1 000 euros
Siège social : 23 Boulevard de la
Duchesse Anne 35700 RENNES
439 962 291 RCS RENNES

Aux termes d'une délibération en date
du 30 octobre 2023, l'Assemblée Géné-
rale Extraordinaire a décidé de transférer
le siège social du 23 Boulevard de la Du-
chesse Anne, 35700 RENNES au 8 Boule-
vard de la Tour d'Auvergne 35000 RENNES,
et ce à compter du 1^{er} janvier 2024, et de
modifier en conséquence l'article 4 des
statuts. Modification sera faite au Greffe du
Tribunal de commerce de RENNES.

Pour avis
La Gérance

L237J13840

CABINET MILIN
Avocat au Barreau de Vannes
Spécialiste en droit des sociétés
62 rue Victor Basch
56000 VANNES
Tél : 02 97 46 80 20
avocat@cabinetmilin.fr

MAXIMAP

Société à responsabilité limitée
unipersonnelle au capital de 2 000 euros
Siège social : 23 Boulevard de la
Duchesse Anne 35700 RENNES
481 576 668 RCS RENNES

Aux termes d'une décision en date du
31 octobre 2023, l'associé unique a dé-
cidé de transférer le siège social du 23
Boulevard de la Duchesse Anne, 35700
RENNES au 8 Boulevard de la Tour d'Au-
vergne 35000 RENNES à compter du 1^{er}
janvier 2024, et de modifier en consé-
quence l'article 4 des statuts.

Pour avis. La Gérance

L237J13841

CABINET MILIN
Avocat au Barreau de Vannes
Spécialiste en droit des sociétés
62 rue Victor Basch
56000 VANNES
Tél : 02 97 46 80 20
avocat@cabinetmilin.fr

OFFICE MAP

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 23 Boulevard de la
Duchesse Anne 35700 RENNES
812 732 873 RCS RENNES

Aux termes d'une décision en date du
20 novembre 2023, l'associée unique a
décidé de transférer le siège social du 23
Boulevard de la Duchesse Anne, 35700
RENNES au 8 Boulevard de la Tour d'Au-
vergne 35000 RENNES à compter du 1^{er}
janvier 2024, et de modifier en consé-
quence l'article 4 des statuts.

Pour avis. La Gérance

L237J13843

CABINET MILIN
Avocat au Barreau de Vannes
Spécialiste en droit des sociétés
62 rue Victor Basch
56000 VANNES
Tél : 02 97 46 80 20
avocat@cabinetmilin.fr

LOTI INVESTISSEMENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 23 Boulevard de la
Duchesse Anne 35700 RENNES
793 557 950 RCS RENNES

Aux termes d'une décision en date
du 31 octobre 2023, l'associée unique a
décidé de transférer le siège social du 23
Boulevard de la Duchesse Anne, 35700
RENNES au 8 Boulevard de la Tour d'Au-
vergne 35000 RENNES à compter du 1^{er}
janvier 2024, et de modifier en consé-
quence l'article 4 des statuts.

Pour avis
La Gérance

L237J13849

INVEST EXPANSION

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 26 boulevard Jacques
Cartier 35000 RENNES
901 789 974 RCS RENNES

AVIS DE PUBLICITÉ

Par décision du 04.09.2023, l'associé
unique a décidé la transformation de la
Société en Société par actions simplifiée
unipersonnelle à compter du 04.09.2023.
Cette transformation entraîne la modifica-
tion des mentions ci-après qui sont frap-
pées de caducité :

Forme
Ancienne mention : Société à respon-
sabilité limitée

Nouvelle mention : Société par actions
simplifiée

Administration
Anciennes mentions : Monsieur Guil-
laume ALEXANDRE demeurant 26 boule-
vard Jacques CARTIER.

Nouvelles mentions : PRESIDENT :
Monsieur Guillaume ALEXANDRE de-
meurant 26 boulevard Jacques CARTIER.
RCS : RENNES. Pour avis,

L237J13850

2M LOISIRS EVENEMENTS

SARL au capital de 1.000 €
Siège social : 8 Rue des Châtaigneraies
ZA du Chatelet 35310 SAINT-THURIAL
501 473 540 RCS RENNES

Par décisions unanimes des associés
en date du 28/12/2023, il est pris acte
de la démission de M. Bernard GILSON
demeurant Chemin du Haras 3 ¼ - 4800
VERVIER (Belgique) de ses fonctions de
cogérant à compter de ce même jour in-
clusivement. M. Bernard MOREAU res-
tera, par conséquent, seul gérant. RCS
RENNES, Pour avis.

L237J13870

WEARENAHIBU

SAS au capital de 289.511 euros
Siège social : 6 rue Pierre Joseph Colin
Le Biopôle - 35000 RENNES
880 449 335 RCS RENNES

Suivant décisions des associés en
date du 5 décembre 2023, il a été décidé
de modifier le capital social en y ajoutant
une clause de variabilité, ainsi le capital
minimum est de 28.951,10 € et le capital
est fixé à 289.511 €. Les statuts ont été
modifiés en conséquence.

En date du 12 décembre 2023, le pré-
sident a constaté la réalisation définitive
de l'augmentation du capital social d'une
somme de 5.441 € en numéraire décidée
par décisions des associés en date du 5
décembre 2023. Le capital est ainsi porté
à 294.952 € avec un capital minimum de
29.495,20 €. Les articles 6 et 7 des statuts
ont été modifiés en conséquence.

Mention au RCS de Rennes.

L247J00033

ATTESTATION
DE PARUTION
IMMÉDIATE

MODIFICATIONS

CUBE AVOCATS

SOCIÉTÉS D'AVOCATS
Amaud KERMARREC Nolwenn LANTRIN
Guillaume LE COURIAUD

SPI10.1

Société civile au capital de 3.206.294 €
Siège : 1 rue du Clos Poucet
35400 ST-MALO
RCS ST-MALO 837 845 577

AUGMENTATION DE CAPITAL

Le 15.12.2023, la collectivité des associés a augmenté le capital de la Société de 262.669 €, pour le porter de 3.206.294 € à 3.468.963 €, par création de 262.669 parts sociales nouvelles de 1 € de valeur nominale chacune, émises au prix unitaire de 1,23663 €, soit avec une prime d'émission de 0,23663 €, entièrement souscrites et libérées, en contrepartie de l'apport, par Mme Brigitte VALETTE et Mme Agathe VALETTE à la Société, de 75 parts sociales de SCI PACE-FUTUR (RCS ST-MALO 418 451 209).

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Modification : RCS ST-MALO.
Pour avis, la gérance.

L237J13874

CUBE AVOCATS

SOCIÉTÉS D'AVOCATS
Amaud KERMARREC Nolwenn LANTRIN
Guillaume LE COURIAUD

SPI10.3

Société civile au capital de 3.206.294 €
Siège : 1 rue du Clos Poucet
35400 ST-MALO
RCS ST-MALO 837 857 630

AUGMENTATION DE CAPITAL

Le 15.12.2023, la collectivité des associés a augmenté le capital de la Société de 262.669 €, pour le porter de 3.206.294 € à 3.468.963 €, par création de 262.669 parts sociales nouvelles de 1 € de valeur nominale chacune, émises au prix unitaire de 1,23663 €, soit avec une prime d'émission de 0,23663 €, entièrement souscrites et libérées, en contrepartie de l'apport, par Mme Brigitte VALETTE et M. Émilien VALETTE à la Société, de 75 parts sociales de SCI PACE-FUTUR (RCS ST-MALO 418 451 209).

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Modification : RCS ST-MALO.
Pour avis, la gérance.

L237J13875

CUBE AVOCATS

SOCIÉTÉS D'AVOCATS
Amaud KERMARREC Nolwenn LANTRIN
Guillaume LE COURIAUD

SPI10.5

Société civile au capital de 3.206.294 €
Siège : 1 rue du Clos Poucet
35400 ST-MALO
RCS ST-MALO 837 857 671

AUGMENTATION DE CAPITAL

Le 15.12.2023, la collectivité des associés a augmenté le capital de la Société de 262.669 €, pour le porter de 3.206.294 € à 3.468.963 €, par création de 262.669 parts sociales nouvelles de 1 € de valeur nominale chacune, émises au

prix unitaire de 1,23663 €, soit avec une prime d'émission de 0,23663 €, entièrement souscrites et libérées, en contrepartie de l'apport, par Mme Brigitte VALETTE et Mme Rose VALETTE à la Société, de 75 parts sociales de SCI PACE-FUTUR (RCS ST-MALO 418 451 209).

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Modification : RCS ST-MALO.
Pour avis, la gérance.

L237J13876

CUBE AVOCATS

SOCIÉTÉS D'AVOCATS
Amaud KERMARREC Nolwenn LANTRIN
Guillaume LE COURIAUD

SPI10.7

Société civile au capital de 3.206.294 €
Siège : 1 rue du Clos Poucet
35400 ST-MALO
RCS ST-MALO 837 857 697

AUGMENTATION DE CAPITAL

Le 15.12.2023, la collectivité des associés a augmenté le capital de la Société de 262.669 €, pour le porter de 3.206.294 € à 3.468.963 €, par création de 262.669 parts sociales nouvelles de 1 € de valeur nominale chacune, émises au prix unitaire de 1,23663 €, soit avec une prime d'émission de 0,23663 €, entièrement souscrites et libérées, en contrepartie de l'apport, par Mme Brigitte VALETTE et M. Isidore VALETTE à la Société, de 75 parts sociales de SCI PACE-FUTUR (RCS ST-MALO 418 451 209).

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Modification : RCS ST-MALO.
Pour avis, la gérance.

L237J13877

EVOLIS AVOCATS

40 Bd de la Tour d'Auvergne
35065 RENNES CEDEX

RHEA

SAS au capital de 1.000 €
ZA Mivoie - 3 Rue Hippolyte Lucas
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE
883 538 605 RCS RENNES

En date du 14 décembre 2023, les associés ont décidé d'augmenter le capital social de la somme de 32.000 € pour le porter de 1.000 € à 33.000 €. Cette augmentation a été constatée par le Président à cette même date.

L237J13914

NAHIBU

SAS au capital de 44.579,16 euros
Siège social : 6 rue Pierre Joseph Colin
Le Biopôle - 35000 Rennes
849 074 067 RCS RENNES

Aux termes de décisions du Président en date du 7 décembre 2023 et de décisions du Président en date du 27 décembre 2023, le capital de la Société a été augmenté d'un montant de 774,96 €. Le capital est ainsi porté à 45.354,12 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de Rennes.

L237J13925

BOX

SAS au capital de 50000 €
Siège Social : 9 rue André Pingat
51100 REIMS
825 323 058 RCS de REIMS

Le président, en date du 22/12/2023, a décidé de transférer le siège social au 23 bis La Bertaiche 35760 ST GREGOIRE, à compter du 22/12/2023.
Présidence : MOON 23 bis La Bertaiche 35760 ST GREGOIRE
Radiation au RCS de REIMS et immatriculation au RCS de RENNES

L237J13926

WWW.7JOURS.FR

SNC AUBRY - L'EMBUSCADE

SNC au capital 155 000 euros
Siège social : 38 Rue de Fagues
35580 GUICHEN
R.C.S. RENNES 792 292 971

Aux termes de l'acte unanime des associés en date du 29 décembre 2023, il a été décidé à compter du même jour, de transformer la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau et d'adopter le texte des statuts qui régiront désormais la société.

Sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Sa dénomination sociale devient **AUBRY**. Son objet social devient : La détention de participations, l'animation et la coordination des sociétés auxquelles elle est intéressée, notamment par l'accomplissement de tous mandats de gestion, direction, contrôle et plus spécialement de services commerciaux, administratifs, techniques, informatiques et autres, à ses filiales ou entreprises tierces. La réalisation de prestations de services et de conseils, de formation en tous genres à destination d'entreprises tierces ou de filiales.

Son siège social a été transféré à **CORPS-NUDS (35150) - 13, rue des Loisirs**.

Le capital social reste fixé à 155 000 euros divisé en 15 500 actions.

Fin du mandat de co-gérants de Monsieur Olivier AUBRY et de Madame Corinne AUBRY.

Nomination du Président : Monsieur Olivier AUBRY, demeurant 13 rue des Loisirs - 35150 CORPS-NUDS.

Nomination du Directeur Général : Madame Corinne AUBRY, demeurant 13, rue des Loisirs - 35150 CORPS-NUDS.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Toutes autres cessions d'actions qu'entre associés sont soumises à l'agrément préalable des associés de la Société.

Inscription modificative au RCS de RENNES.

Pour avis, la Présidence

L247J00027

MAP PACE

Société par actions simplifiée à associée unique au capital de 8 000 Euros
Siège social : La Giraude - Rennes Métropole 35740 PACE
479 642 993 RCS RENNES

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Unique du 31 décembre 2023, Madame Morgane PIROMALLI, née le 5 novembre 1983 à SCHILTIGHEIM, demeurant à RENNES (35000) - 42 rue de la Palestine, a été nommée en qualité de Présidente de la société, à compter du 1^{er} janvier 2024 à 0h00, en remplacement de Monsieur Mario PIROMALLI, président démissionnaire. L'associée unique a adopté à compter du même jour comme nouvelle dénomination sociale « PIM PACE ». L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention au RCS de RENNES.

Pour avis.

L247J00069



MAP PLEUMELEUC

Société par actions simplifiée à associée unique au capital de 8 000 Euros
Siège social : 6 rue Galilée
35137 PLEUMELEUC
451 220 362 RCS RENNES

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Unique du 31 décembre 2023, Madame Morgane PIROMALLI, née le 5 novembre 1983 à SCHILTIGHEIM, de-

meurant à RENNES (35000) - 42 rue de la Palestine, a été nommée en qualité de Présidente de la société, à compter du 1^{er} janvier 2024 à 0h00, en remplacement de Monsieur Mario PIROMALLI, président démissionnaire. L'associée unique a adopté à compter du même jour comme nouvelle dénomination sociale « PIM PLEUMELEUC ». L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention au RCS de RENNES.

Pour avis.

L247J00070

GUEGUEN

AVOCATS

FUNE BRETAGNE

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros porté à 107.520 euros
Siège social : 3, Rue de Verdun - 35420 LOUVEGNY DU DESERT
810 618 280 RCS RENNES

Par décisions unanimes des associés du 29 décembre 2023, le capital social a été augmenté d'un montant de 7 520 euros pour être porté de 100.000 euros à 107.520 euros, par émission de 752 actions nouvelles de numéraire.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à CENT MILLE EUROS (100.000€).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à CENT SEPT MILLE CINQ CENT VINGT EUROS (107.520 €).

POUR AVIS

Le Président

L247J00076

GUEGUEN

AVOCATS

GAUDIN FINANCES

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 euros
Siège social : ZA rue du Gros Chêne - 35750 IFFENDIC
811 966 621 RCS RENNES

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 novembre 2023 et du procès-verbal de la gérance du 29 décembre 2023, le capital social a été réduit d'une somme de 100 000 euros, pour être ramené de 1 000 000 euros à 900 000 euros par rachat et annulation de 10 000 parts sociales.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieures publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : «Le capital social est fixé à un million euros (1.000.000 euros).»

Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à neuf cent mille euros (900.000 euros).»

Aux termes des mêmes décisions il a été pris acte de la démission de Monsieur Gildas JOUBERT de ses fonctions de co-gérant à compter du 29 décembre 2023.

Pour avis

La Gérance

L247J00079

EARL SAINT ETIENNE Exploitation agricole à responsabilité limitée au capital social de 7 622,45 € Siège social : 1 Allée des Cavaliers - 35500 VITRES RCS RENNES 389 691 189. Par décisions unanimes des associés en date du 28 décembre 2023, il a été décidé de proroger la durée de la société de 30 années laquelle expirera le 15 janvier 2054. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. Pour avis.

L247J00083

MODIFICATIONS

TIRE-FESSES

Société par actions simplifiée
Au capital de 100.000 €
Siège social : 1 rue Noire
29120 PONT-L'ABBE
850 664 871 RCS QUIMPER

En date du 02/01/2024, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social du 1 rue Noire, 29120 PONT-L'ABBE au 16 rue du Bourg Nouveau, ZAC Atalante Champeaux, 35000 RENNES avec effet au 1^{er} janvier 2024. Président : la société SUPER FRAIS domiciliée 79 avenue de Rochester, 35700 RENNES. Les statuts sont modifiés en conséquence. Mention au RCS de Quimper et de Rennes.

L247J00092

LUGAND ET ASSOCIES

Notaires associés
DINARD (35800) - 13, place Newquay

ISOL SYS

EURL au capital de 4.000 €
Siège : 4, passage Bruzzo
35800 DINARD
RCS ST MALO 808.283.352

AVIS DE MODIFICATION

Suivant décisions de l'associé unique en date du 22 décembre 2023, il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes :

- Toutes prestations de services avec des travaux d'isolation thermique, acoustique, d'étanchéité à l'air, travaux bâtiment de second oeuvre

- Réalisation de diagnostics immobiliers tels qu'ils sont définis par la loi à l'occasion de la vente, de la location ou de travaux d'amélioration, de démolition, de rénovation d'un immeuble bâti.

- Etude et bilan thermiques pour les bâtiments résidentiels, collectifs, agricoles et tertiaires.

- L'audit et expertises thermiques, énergétiques,

- Accompagnateur dans la rénovation énergétique tant du point de vue de la rénovation, des démarches administratives que du financement

- Marchands de biens, achat - revente, - La rénovation de bâtiment en vue de la revente.

- L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, ainsi que la vente de ces mêmes biens et droits immobiliers et mobiliers, sous réserve que ces ventes ne portent pas atteinte au caractère civil de la société ;

- Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ;

- La souscription de crédit y compris de crédit-bail, d'emprunt permettant la réalisation de l'objet social ;

- La propriété, la gestion ainsi que la vente sans pour autant porter atteinte au caractère civil de la société, de tout portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou autres titres détenus en pleine propriété, nue-propriété, usufruit, quasi-usufruit, par voie d'achats, d'échanges, d'apports, de souscriptions, donations, que ces valeurs mobilières soient gérées individuellement ou collectivement ;

- Les valeurs mobilières visées ci-dessus comprendront notamment, les titres, cotés ou non, les obligations, les titres d'Organismes de Placement Collectif Immobilier (O.P.C.I.), les titres d'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (O.P.C.V.M.), les parts de toute société, les bons du Trésor. »

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis.

L247J00095

WWW.7JOURS.FR

EVOLIS AVOCATS
40 Bd de la Tour d'Auvergne
35065 RENNES CEDEX

SCI LUCAS

SC au capital de 320.000 €
La Rivière Kersan 35580 GOVEN
523 027 852 R.C.S. RENNES

AVIS

En date du 29 décembre 2023, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 2.500.000 € pour le porter de 320.000 € à 2.820.000 €.

L247J00099

MAYERS INDUSTRIE

Société par Actions Simplifiées
au capital de 200.001 euros
Siège social : Lieu-dit La Janais
35131 CHARTRES DE BRETAGNE
848 477 170 RCS RENNES

Par décision unanime des associés en date du 27/12/2023, il a été décidé de procéder à une augmentation du capital de 809.980 euros pour le porter de 200.001 euros à 1.009.981 euros par la création et l'émission de 809.980 actions nouvelles d'une valeur nominale d'1 euro chacune, entraînant les mentions suivantes :

- Ancien capital social : 200.001 euros

- Nouveau capital social : 1.009.981 euros.

Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention au RCS de Rennes.

L247J00100

EVOLIS AVOCATS
40 Bd de la Tour d'Auvergne
35065 RENNES CEDEX

SCI DE LA RIVIERE DE KERSAN

SC au capital de 1.524,49 €
La Rivière de Kersan 35580 GOVEN
344 503 909 R.C.S. RENNES

AVIS

En date du 29 décembre 2023, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 1.637.995,20 € pour le porter de 1.524,49 € à 1.639.519,69 €.

L247J00103

DISSOLUTIONS

DISBAIS

Société A Responsabilité Limitée en liquidation au capital réduit à 30 euros
Siège social :
Centre Commercial Espace des fontaines
Place de l'Eglise - 35680 BAIS
Siège de liquidation :
GAUTIER&ASSOCIES
111, Bd Maréchal de Lattre de Tassigny
35000 RENNES
494 433 345 RCS RENNES

DISSOLUTION ANTICIPEE

Les Associés ont décidé par décisions électroniques privées du 28 décembre 2023, la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts.

Ils ont nommé comme Liquidateur la SELARLU GAUTIER & ASSOCIES domiciliée 111, Bd Maréchal de Lattre de Tassigny 35000 RENNES, immatriculée 879 566 115 R.C.S. RENNES représentée par Maître Sophie GAUTIER, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'ont autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au cabinet GAUTIER&ASSOCIES domicilié 111, Bd Maréchal de Lattre de Tassigny 35000 RENNES.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de RENNES en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur
SELARLU GAUTIER & ASSOCIES -Me
Sophie GAUTIER

L237J13853

ALLAN DAVID PLAQUISTE

EURL au capital de 2.000 €
Siège social : 3 Rue de Vince
35310 MORDELLES
908 882 780 RCS RENNES

Par décisions de l'associé unique du 31/12/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour inclusivement et sa mise en liquidation ; Monsieur Allan DAVID demeurant au 1 allée du Clos Cormier 35310 MORDELLES, a été nommé comme Liquidateur à compter de cette même date, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au 1 allée du Clos Cormier 35310 MORDELLES, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de RENNES en annexe au RCS. Pour avis. La Gérance.

L247J00038

SCI DU BURON

SCI au capital de 1500 €
4 impasse des Colchiques
35890 LAILLE
498 264 860 RCS RENNES

Aux termes du PV en date du 09/11/2023, les associés ont décidé de dissoudre par anticipation la société à compter de ce jour, de nommer en qualité de liquidateur Jean-Louis LEBOUILLÉ, domicilié 4, impasse des Colchiques - 35890 LAILLE.

Le siège de liquidation est fixé au domicile du liquidateur.
Pour avis.

L247J00061

CLÔTURES

NOTAIRES DES LICES

Notaires associés
11 rue Fallier du Baty
RENNES
Tél. 02 99 78 57 57



SCI LA PINTA

SCI en liquidation au capital de 1.524,49 €
Siège social : 75 Rue de la Vieille Rivière
35260 CANCALE
RCS SAINT-MALO 390 079 077

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'un procès-verbal en date du 28 décembre 2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture de la liquidation de la société à compter du même jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT-MALO.

L237J13900

7Jours

Fonctionne

en régie publicitaire
sur toute la France

CLÔTURES

FITECO
Expertise comptable - Conseil - Audit

LE SOIN DU TEMPS

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 3 Avenue du Chevré
35690 ACIGNE
411 219 272 RCS RENNES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant décision collective des associés en date du 27 juillet 2023, il résulte que :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur, madame Pascale MALFILATRE, demeurant les Rehardières - 35150 AMANLIS et déchargé cette dernière de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Rennes.

Mention sera faite au RCS : Rennes.
L237J13915

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : **SAS NOXLEEMY**.
Forme : SAS en liquidation. Capital social : 50 euros. Siège social : 31 LA ROUGEOLAIS, 35720 MESNIL-ROC'H. 909189177 RCS St Malo.

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 18.12.2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Emmanuel LECOURTOIS demeurant 31 La Rougeolais, 35720 MESNIL ROC'H et prononcé la clôture de liquidation de la société à effet au 31.08.2023.

La société sera radiée du RCS de St Malo.
Le liquidateur

L247J00009

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : **MYLEENOX**.
Forme : SASU en liquidation. Capital social : 50 euros. Siège social : 31 LA ROUGEOLAIS, 35720 MESNIL-ROC'H. 902145713 RCS St Malo.

Aux termes d'une décision du 18.12.2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Emmanuel LECOURTOIS demeurant 31 La Rougeolais, 35720 MESNIL ROC'H et prononcé la clôture de liquidation de la société à effet au 31.08.2023.

La société sera radiée du RCS de St-Malo.
Le liquidateur

L247J00028

SCI DU BURON

SCI au capital de 1500 €
4 impasse des Colchiques
35890 LAILLE
498 264 860 RCS RENNES

Aux termes du PV en date du 09/11/2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et déchargé le liquidateur de son mandat, constaté la clôture de liquidation.

La société sera radiée du RCS de RENNES.
Pour avis

L247J00062

ABONNEZ-VOUS !

CLÔTURES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : GROUPE F.L.O.U.
Forme : SASU en liquidation.
Capital social : 50 euros.
Siège social : 31 LA ROUGEOLAIS, 35720 MESNIL ROC'H.
901971515 RCS St Malo.
Aux termes d'une décision du 18.12.2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Emmanuel LE-COURTOIS demeurant 31 La Rougeolais, 35720 MESNIL ROC'H et prononcé la clôture de liquidation de la société à effet au 31.08.2023.
La société sera radiée du RCS du Saint-Malo.

Le liquidateur

L247J00063

FONDS DE COMMERCE

OFFICE NOTARIAL

DU GUESCLIN
Notaires - 4 rue du Guesclin
35000 RENNES
Tél : 02 99 79 40 77



Suivant acte électronique reçu par Maître Marc LAISNÉ, Notaire associé à Rennes, le 28 décembre 2023, en cours d'enregistrement au SDE de RENNES.
La SELARL GOPMJ, mandataire judiciaire, domiciliée 4 mail F. Mitterrand 35000 RENNES agissant en qualité de liquidateur à la procédure de liquidation judiciaire ouverte à l'encontre de la Société dénommée SAINT SAUVEUR, SARL au capital de 10000€, dont le siège est à RENNES (35), 6 rue Saint-Sauveur, identifiée au SIREN sous le numéro 789722196 et immatriculée au RCS de RENNES.
A CEDE à :

La Société dénommée JAMBAR, SAS au capital de 10000€, dont le siège est à RENNES (35), 6 rue Saint-Sauveur, identifiée au SIREN sous le numéro 981606601 et immatriculée au RCS de RENNES.
Un fonds de commerce de RESTAURANT TRAITEUR sis à RENNES (35), 6 rue Saint-Sauveur, appartenant à la société SAINT SAUVEUR, connu sous le nom commercial «LE SAINT SAUVEUR», et pour lequel elle est immatriculée au RCS de RENNES, sous le numéro 789722196.
PRIX : CENT UN MILLE EUROS (101 000,00 EUR).
Entrée en jouissance : le 28 décembre 2023.

Oppositions : Oppositions en l'étude de Maître Pauline COLLIN - SELARL GOPMJ, mandataire judiciaire à RENNES (35) 4 mail F. Mitterrand, dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.
Pour insertion,
Maître Marc LAISNÉ

L237J13836



VOGEL, GAUTRON & OREAL
02 99 81 20 86 / vgo.saintmalo@notaires.fr

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu le 21 décembre 2023 par Maître Nicolas OREAL, Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité limitée dénommée « EMERAUDE NOTAIRES SAINT-MALO » titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à SAINT-MALO (Ille et Vilaine), 51 Boulevard Douville, en cours d'enregistrement aux services des impôts, il a été cédé par la Société dénommée JOLINE, Société à responsabilité limitée au capital de 15000 €, dont le siège est à SAINT-MALO (35400), 2 rue des Cordiers, identifiée au SIREN sous le numéro 497823385 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-MALO à la Société dénommée MALO, So-

ciété par actions simplifiée au capital de 1000 €, dont le siège est à PARIS 10ÈME ARRONDISSEMENT (75010), 48 rue des Vinaigriers, identifiée au SIREN sous le numéro 980795421 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS un fonds de commerce d'HOTEL de TOURISME sis à SAINT-MALO (35400) 2 rue des Cordiers, appartenant au cédant connu sous le nom commercial HOTEL ELIZABETH, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de SAINT-MALO, sous le numéro 497 823 385 et au SIRET sous le numéro 497 823 385 00016 - Code APE 55.10Z (hôtels et hébergement similaire),

Avec entrée en jouissance le 21 décembre 2023 moyennant le prix de QUATRE CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (470 000,00 EUR), s'appliquant aux éléments incorporels pour QUATRE CENT QUARANTE-NEUF MILLE VINGT EUROS (449 020,00 EUR) et au matériel pour VINGT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGTS EUROS (20 980,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale au plus tard dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi en l'étude de Me OREAL, notaire susnommé où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Me Nicolas OREAL

L237J13855

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte authentique en date du 22 décembre 2023 à LOUVIGNE DU DESERT, SARL CHARDRONNET SARL, sise 23 place du Général de Gaulle, 35420 Louvigne du Desert, immatriculée au greffe de Rennes sous le numéro 751782079.

A cédé à : NANO SARL au capital de 5000 euros, sise 23 place Charles de Gaulle, 35420 Louvigne du Desert, immatriculée au greffe du de Rennes sous le numéro 981074040.

Moyennant le prix de 52000 euros son fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS ET SPIRITUEUX DE 4ÈME CATEGORIE - RESTAURATION RAPIDE exploité 23 place Charles de Gaulle, 35420 LOUVIGNE DU DESERT.
Entrée en jouissance au 22 décembre 2023.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité et pour la correspondance en l'étude de Maître Nicolas LEPAGE, notaire à LOUVIGNE DU DESERT (35420), 1 rue Saint Martin.

L237J13934

REGIMES MATRIMONIAUX

7, rue des Landais - BP 77105
35571 CHANTEPIE Cedex
Tél. 02 99 92 65 60
contact@neonot.fr

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Monsieur Patrick André Denis Roger PANNETIER, retraité, né à RENNES (35000), le 5 août 1953 et Madame Madeleine Marie Françoise DAVY, retraitée, née à PLUMAUGAT (22250), le 26 mars 1949, demeurant ensemble à CHANTEPIE (35135), 3 rue de Bréhat, mariés à la mairie de PLUMAUGAT (22250), le 26 juillet 1975, initialement sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au profit du conjoint survivant.

L'acte a été reçu par Me Gaëlle BUNEL, notaire à CHANTEPIE, le 27 décembre 2023.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Gaëlle BUNEL, notaire à CHANTEPIE, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice. En cas d'opposition,

les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Gaëlle BUNEL.

L237J13842



TRENTE CINQ NOTAIRES
28 rue Alphonse Legault
à BRUZ (35170)

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte en date du 30 décembre 2023 dressé par Maître Guillaume JOUIN. Monsieur Jean-Claude PAPIN (né) le 6 juin 1944 à FORGES-LA-FORET Et Madame Danielle Arnel Jacqueline Marie Thérèse Mathurine PAPIN née BRIGADIS. (née) le 10 juin 1944 à SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC.

Demeurant ensemble 6 rue Georges Sand, 35235 THORIGNE FOUILLARD.

Mariés le 19 septembre 1966 par devant l'officier de l'Etat civil de NANTES sous le régime de la communauté réduite aux acquêts.

Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.

L247J00018

AUTRES ANNONCES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 11 août 2009, Madame Caroline Geneviève Monique DENIS, en son vivant Sans profession, épouse de Monsieur Loïc Emile Ernest LE REUX, demeurant à RENNES (35000) 14 avenue de Guyenne. Née à SETIF (ALGERIE), le 25 mars 1960. Décédée à NAMUR (BELGIQUE) le 25 janvier 2022. A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Marie PERCIER, Notaire Associé de la Société à Responsabilité Limitée dénommée « NOTAIRES DES LICES », titulaire d'Offices Notariaux à RENNES (35000), 11 Rue Rallier du Baty et à BRUZ (35170), 5 Place Marcel Pagnol, le 3 janvier 2024 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Marie PERCIER, notaire à BRUZ (35170) 5 Place Marcel Pagnol, référence CRPCEN : 35195, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de RENNES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession

L237J12889



MOINS SIDNEY DURAND VACHON MOINS



AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 1^{er} juillet 2010, Mme Jeanine Françoise Michelle ARONDEL, née à AMANLIS (35) le 23 juin 1931, célibataire, demeurant à JANZE (35), 4 rue Armand Jouault, décédée à CHANTEPIE (35) le 11 novembre 2023, a consenti un legs universel. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Gérard MOINS, Notaire associé à MONTFORT/MEU (35160), le 27 décembre 2023.

Il résulte d'un acte reçu par Me Gérard MOINS, Notaire sus nommé, le 27 décembre 2023, que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Les copies authentiques de ces deux actes ont été adressées au Greffe du Tribunal de Grande Instance de RENNES le 28 décembre 2023.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Gérard MOINS, notaire à MONTFORT/MEU (35160), référence CRPCEN 35048, dans le mois suivant la réception par le greffe du TGI sus nommé.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L237J13854

En application des articles L 441-16 a) et L. 470-2 du code de commerce, une amende de 85.000 € a été prononcée par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de BRETAGNE à l'encontre de la société STOCKMEIER France SAS unipersonnelle au capital de 9 232 314 €, 3 rue de la Buhotière - Z.I. Haie des Cognets 35136 Saint Jacques de la Lande RCS RENNES B 301 252 870 pour des retards dans le paiement des factures de ses fournisseurs. La constatation de ces retards a été effectuée par les services de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de BRETAGNE dans le cadre d'une enquête lancée par la DGCCRF sur le respect des règles du code de commerce en matière de délais de paiement.

L247J00019

7 JOURS

L'ÉCO DE LA BRETAGNE

À chacun sa formule :

6 mois
magazine + site internet

42€ TTC

1 an
magazine + site internet

69€ TTC

2 ans
magazine + site internet

119€ TTC

Gagnez du temps !

ABONNEZ-VOUS EN LIGNE SUR 7JOURS.FR

Et recevez la newsletter chaque semaine





COCERTO

Expertise comptable • audit • conseil

LE PARTENAIRE POUR TRANSFORMER

VOS DÉFIS D'ENTREPRISE EN OPPORTUNITÉS !

EXPERTISE COMPTABLE, JURIDIQUE, SOCIALE ET AUDIT :

À CHAQUE ÉTAPE DE LA VIE DE VOTRE ENTREPRISE, COCERTO VOUS ORIENTE

ET VOUS APPORTE DES CONSEILS AVISÉS POUR MENER À BIEN VOS PROJETS.

VOTRE EXPERT DE PROXIMITÉ

www.cocerto.fr

Montaigu-Vendée • La Roche-sur-Yon • Les Sables d'Olonne • Luçon • Nantes • Châteaubriant
Clisson • Guérande • Saint-Nazaire • Cesson-Sévigné • Rennes • Bordeaux • Paillet • Paris



UNE RAFALE DE PROJETS POUR LA NOUVELLE ANNÉE !

“ Cette nouvelle année s’annonce pleine de défis pour nos secteurs d’activités.
Toutes les équipes Tourny Meyer sont sur le terrain pour trouver
des solutions inédites à vos besoins en immobilier d’entreprise et commercial. ”

BONNE ET STIMULANTE ANNÉE 2024 !



LA CONNAISSANCE DES TERRITOIRES •

RENNES | BREST | LORIENT/VANNES | NANTES
BORDEAUX | BAYONNE | TOULOUSE | MONTPELLIER



Tourny Meyer, 318 rue de Fougères, Immeuble le Noven, 35700 RENNES - Transaction sur immeubles et fonds de commerce (loi Hoguet) - conseil en stratégie immobilière de locaux professionnels - CPI N° 3502 2018 000 028 970 délivrées par la CCI d'Ille et Vilaine - Garantie financière : GALIAN 89 rue de la Boetie, 75008 PARIS pour un montant de 120 000 € - La société Tourny Meyer ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.

